

A full page of blank graph paper with a uniform grid of small squares. The grid consists of 20 columns and 20 rows, creating a total of 400 small square units. The lines are thin and black, set against a white background. There are no margins or additional markings on the page.

À l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (Énsa-PB), la thèse s'effectue au sein de son équipe de recherche (IPRAUS), sous la responsabilité d'un directeur de thèse habilité à diriger des recherches. Elle est conduite en trois ans à temps plein ou en six ans à temps partiel (arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat modifié par l'arrêté du 16 août 2022).

La formation doctorale est organisée au sein de l'École doctorale 528 « Ville, Transports et Territoires » (ED VTT) portée par la ComUE Paris-Est Sup à laquelle est associée l'Énsa-PB.

Les doctorants et doctorantes de l'école sont inscrits, dans le cadre de l'ED VTT, à l'Université Gustave Eiffel (UGE) ou pour les anciens inscrits avant 2020, à Université Paris-Est (UPE).

L'IPRAUS accueille 25 à 30 doctorants et doctorantes.

Les doctorants et doctorantes sont considérés à la fois comme des étudiants et des chercheurs.

les établissements

énsa-pb

- 6 administration de l'Énsa-PB
- 6 centre de recherche documentaire et cartothèque IPRAUS
- 36 école nationale supérieure de Paris-Belleville
- 36 équipe de recherche IPRAUS
- 64 règlement intérieur Énsa-PB

Paris-Est Sup

- 7 administration de Paris-Est Sup
- 23 conseil de l'école doctorale
- 27 département des études doctorales
- 35 école doctorale
- 45 HDR
- 57 Paris-Est Sup - ComUE Université Paris-Est
- 64 règlement intérieur ED VTT
- 84 université Gustave Eiffel

la formation doctorale

présentation

- 30 doctorat
- 30 doctorat Européen
- 31 doctorat européen « Villard de Honnecourt »
- 33 doctorat par VAE
- 34 doctorat sur travaux
- 79 textes réglementaires relatifs au doctorat
- 81 texte réglementaire relatif à l'HDR

parcours doctoral

- 8 aides financières
- 13 bourses
- 16 candidature en thèse
- 19 césure
- 20 charte de doctorat
- 20 charte de déontologie
- 21 cifre
- 23 comité de suivi individuel de thèse
- 22 conflit et procédure de médiation
- 23 contrat doctoral
- 26 cotutelle
- 28 directeurs de thèse IPRAUS
- 39 encadrement scientifique
- 43 financement de la thèse
- 54 obligations de la formation doctorale
- 56 petit séminaire
- 57 portfolio
- 58 prix de la thèse
- 62 réinscription annuelle
- 63 retraite d'écriture
- 73 soutenance & après-thèse

vie étudiante

vie culturelle et événements

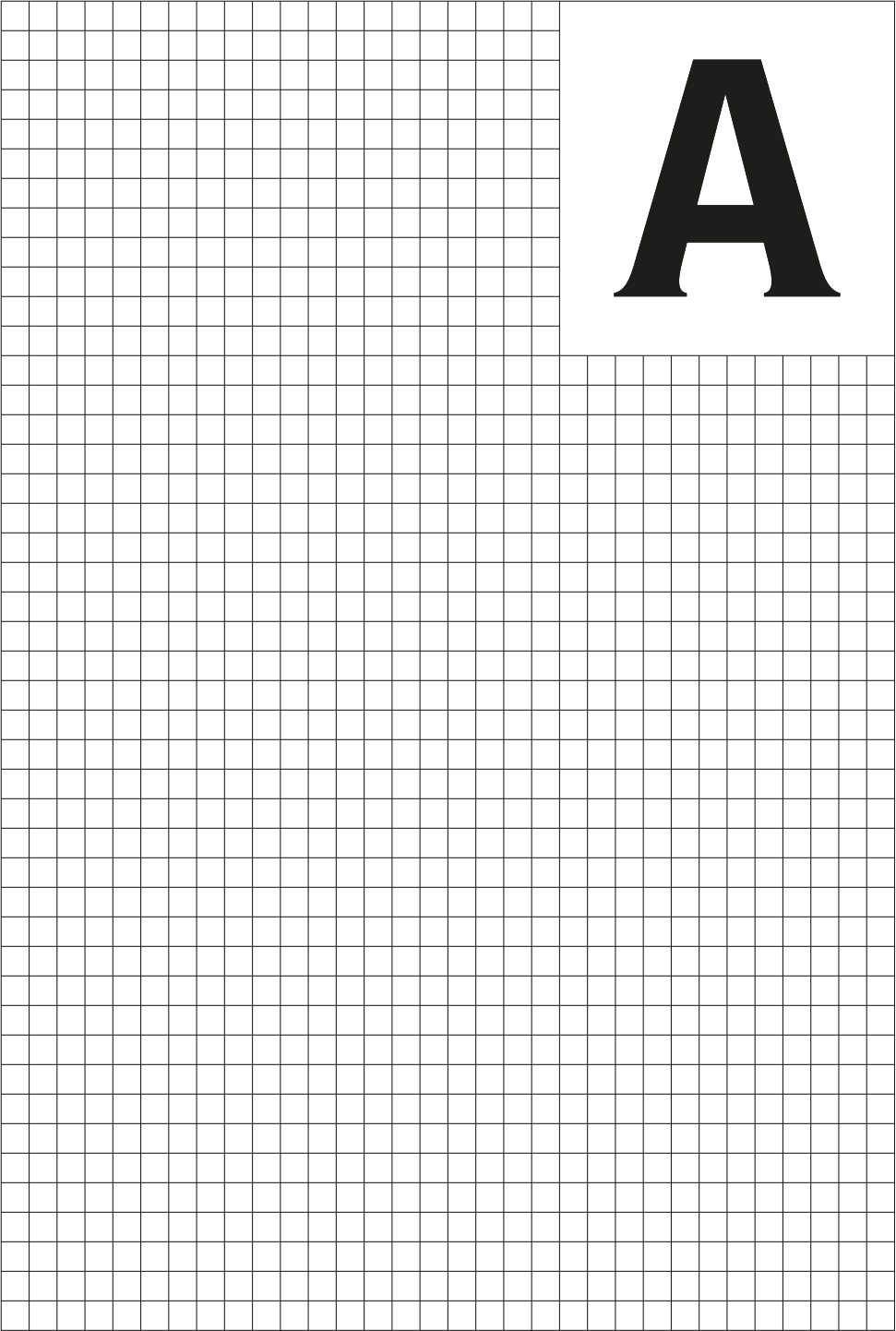
- 39 événements scientifiques à l'Énsa-PB
- 41 événements scientifiques à Paris-Est Sup
- 65 réseaux - doctorat

vie pratique

- 14 bureau des doctorants
- 15 cafétéria
- 16 carte d'étudiant
- 17 carte Izly
- 29 discrimination, violence sexiste et sexuelle et harcèlement moral
- 48 informatique - impression - reprographie
- 50 logement
- 52 matériauthèque
- 52 médiathèque
- 69 santé
- 79 transport
- 83 vélos

outils

- 8 ADUM
- 85 wifi



A

Administration de l'Énsa-PB

60, boulevard de la Villette

75019 Paris

Téléphone : 01 53 38 50 00

www.paris-belleville.archi.fr

Direction de l'école

Directrice : Christine Leconte

Directeur adjoint : Pascal Dal Pont

Directeur des études : Alexis Markovics

Équipe de recherche IPRAUS

Directeur : André Lortie

andre.lortie@paris-belleville.archi.fr

Centre de recherche documentaire et cartothèque

Responsable du centre de recherche documentaire :

Pascal Fort

Téléphone : 01 53 38 50 59

pascal.fort@paris-belleville.archi.fr

Cartothèque : Didier Tourade

Téléphone : 01 53 38 50 21

didier.tourade@paris-belleville.archi.fr

Bureau de la formation doctorale

Adjointe au directeur des études : Christine Belmonte

Téléphone : 01 53 38 50 60

christine.belmonte@paris-belleville.archi.fr

Administration de Paris-Est Sup

6-8, avenue Blaise-Pascal

Champs-sur-Marne

77455 Marne-la-Vallée

Téléphone : 01 64 15 32 91

www.paris-est-sup.fr

contact@paris-est-sup.fr

Président : Alexandre Maitrot de la Motte

Vice-Présidente en charge des doctorats : Bénédicte François

Département des études doctorales

Vice-Présidente en charge des doctorats : Bénédicte François

Responsable administrative : Audrey Lavergne

ded@paris-est-sup.fr

Assistance à la gestion administrative de la formation

doctorale : Laetitia Tocko

Téléphone : 01 64 15 31 73

laetitia.tocko@paris-est-sup.fr

**Bureau de reprise d'études et de validation des acquis et
des Habilitations à diriger des recherches**

Assistant en gestion administrative BREVA - HDR :

Latifa Zerouah-Belbou

Téléphone : 06 25 05 74 60

hdr@paris-est-sup.fr

École doctorale 528 VTT (Ville, Transports et Territoires)

Directeur : Bruno Barroca, professeur à l'Université

Gustave Eiffel

Directrice adjointe : Nadia Arab, professeure à l'Université

Paris-Est Créteil

Directeur adjoint : André Lortie, professeur à l'Énsa-PB

Assistante en gestion administrative : Helena Béguin-Roblès

Téléphone : 01 49 32 91 20

helena.robles@univ-paris-est.fr

ed-vtt@paris-est-sup.fr

Université Gustave Eiffel

(établissement membre de la ComUE Paris-Est Sup)

5, boulevard Descartes

Champs-sur-Marne

77454 Marne-la-Vallée cedex 2

Téléphone : 01 60 95 75 00

Président : Gilles Rousset

www.univ-gustave-eiffel.fr

Contact scolarité : scolarite.doctorat@univ-eiffel.fr

A

adum

ADUM : plateforme de gestion des inscriptions, réinscriptions, soutenance de thèse.
www.adum.fr/index.pl

L'ADUM est un outil de gestion et une base de données partagés entre les acteurs des études doctorales : docteurs, chercheurs, direction de thèses, direction de laboratoire, direction d'École doctorale, gestionnaires administratifs et pédagogiques des études/écoles doctorales, responsable de bibliothèque, direction recherche, Collège Doctoral.

L'espace personnel ADUM est l'espace unique dédié à toutes les démarches de demande ou de validation d'inscription, de réinscription et de soutenance de thèse.

Aides aux activités organisées par les doctorants et doctorantes

● Organisation de séminaire ou journée d'étude (ED VTT – IPRAUS)

L'ED VTT peut accorder aux doctorants une aide financière pour l'organisation de séminaire ou de journée d'étude.

Conditions et pièces requises : présentation par le doctorant d'un dossier constitué du programme du séminaire ou de la journée d'étude, de la composition du comité d'organisation, d'un devis présentant la nature des dépenses et le budget faisant apparaître la quote-part de l'école doctorale.

Financement : attribution d'une subvention maximale de 600 € (1 participation par an). L'IPRAUS cofinance l'événement.

● Organisation de la retraite d'écriture (Énsa-PB)

La retraite d'écriture est un projet du Petit séminaire né en 2021, à la fin du deuxième confinement, pour permettre aux doctorants de se retrouver ensemble durant quelques jours autour de leurs travaux de recherche. Afin de pouvoir pérenniser la retraite d'écriture, un dispositif de financement a été mis en place par l'Énsa-PB l'année suivante (délibération du conseil d'administration du 9 mars 2022).

Conditions et pièces requises : le programme de la retraite d'écriture avec le nom des participants, le devis de la résidence accueillant le séminaire de retraite d'écriture.

Financement : prise en charge des frais d'accueil, d'hébergement et de séjour, dans la limite de 3 200 € annuels, dès lors qu'un nombre significatif, de l'ordre du tiers des doctorants inscrits, participe à ce séminaire.

Aide à la participation à des colloques ou journée d'études en France ou à l'international (ED VTT – IPRAUS)

Le doctorant ou la doctorante invité(e) à participer à un colloque international peut demander une aide à l'ED VTT qui sera complétée par l'IPRAUS.

Conditions et pièces requises : une lettre de motivation signée par le doctorant ou la doctorante, preuve d'acceptation de la communication portant sur la thèse, lettre d'accord du directeur ou de la directrice de thèse.

aides (suite)

Financement :

- L'ED VTT prend en charge les frais de transport liés à la participation de doctorants à un colloque en France et/ou à l'international. Le montant maximum de la subvention accordée est de 1 500 € par doctorant(e) et par an.
- L'IPRAUS prend en charge les indemnités journalières selon la réglementation en vigueur et les frais éventuels de participation au colloque.

Aide à la traduction d'articles ou de chapitres d'ouvrages rédigés par les doctorants ou doctorantes comme seuls auteurs ou seules autrices (ED VTT – IPRAUS)

Une aide auprès de l'ED VTT et de l'Énsa-PB peut être demandée pour la traduction d'articles ou de chapitres d'ouvrages sous certaines conditions.

Conditions et pièces requises : la preuve de l'acceptation de l'article ou chapitre d'ouvrage, devis d'un traducteur faisant apparaître la quote-part de l'ED VTT et de l'Énsa-PB. **Financement :** en fonction du nombre de pages à traduire.

Aide à la relecture de thèse (ED VTT – Énsa-PB)

Il s'agit d'une aide pour la mise à niveau linguistique de la version finale des manuscrits de thèse rédigés en français par les doctorants non francophones.

Conditions et pièces requises : les demandes doivent émaner de doctorants ou doctorantes non francophones ayant rédigé leur thèse en français; la relecture doit être réalisée par un professionnel (la subvention est versée sur facture et service fait). La relecture est cofinancée par l'ED VTT et l'Énsa-PB.

Financement : attribution d'une subvention maximale de 750 € par manuscrit.

Aide à la reproduction de la thèse (Énsa-PB)

Le service de reprographie de l'école assure la reprographie de la thèse : un exemplaire par membre du jury, un exemplaire pour le centre de recherche documentaire IPRAUS, deux exemplaires pour le doctorant ou la doctorante.

Aide à l'internalisation des jurys de thèse (ED VTT – Énsa-PB)

L'ED VTT et l'Énsa-PB financent les frais de mission des membres du jury.

Condition requise : la date de soutenance doit être fixée et l'autorisation de soutenance signée.

Financement : l'ED VTT accorde une subvention maximale de 1500€ par jury pour la prise en charge d'un membre de jury étranger, l'Énsa-PB assure le paiement de ses indemnités journalières.

L'Énsa-PB prend également en charge les frais de mission des autres membres du jury.

Aide à la publication de la thèse (ED VTT – IPRAUS)

L'ED VTT lance chaque année un appel à projet pour le soutien à la publication des thèses.

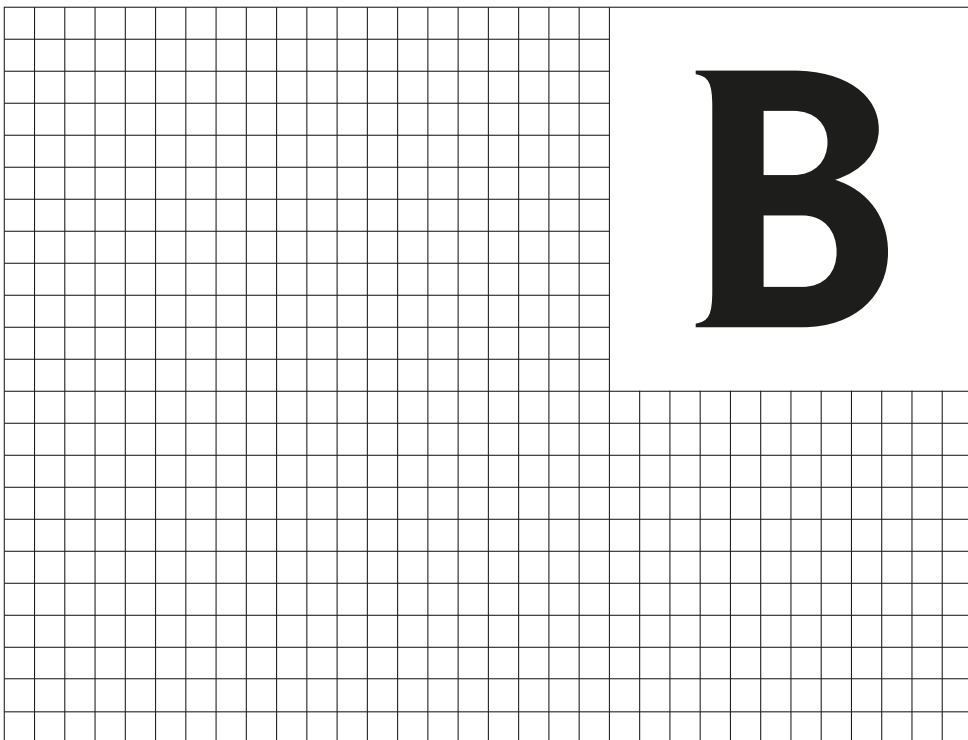
Condition requise : avoir soutenu sa thèse dans les trois dernières années.

Dossier de candidature :

- un CV abrégé,
- un avis du comité de lecture ou une lettre d'engagement de l'éditeur pressenti,
- un devis de l'éditeur et un plan de financement,
- un avis du directeur ou de la directrice de thèse,
- un avis du directeur ou de la directrice du laboratoire,
- le lien de téléchargement vers la version numérisée du manuscrit.

Financement : en cas d'acceptation, l'ED VTT accorde une subvention forfaitaire de 1500€ qui doit être dépensée dans les deux ans à compter de l'accord (paiement sur service fait). Elle peut être abondée par une subvention de l'IPRAUS sur présentation d'une demande motivée.





bourses (ED VTT – IPRAUS)

Bourse de mobilité internationale et bourse de cotutelle (Département des études doctorales - ED VTT)

L'ED VTT lance, en début d'année universitaire, des appels à candidature pour différentes bourses qu'obtiennent chaque année des doctorants IPRAUS :

- Bourse de mobilité internationale (montant maximum de 5 000 €) ouverte à tous les doctorants inscrits devant effectuer un séjour de recherche d'une durée de 2 mois minimum à l'étranger sur invitation d'un professeur du pays d'accueil. À partir de la 4^e année, l'état d'avancement de la thèse est demandé. Ce financement est destiné à couvrir les seules dépenses liées au trajet aller-retour entre la France et le pays d'accueil ainsi que l'hébergement sur place de l'étudiant.
- Bourse de cotutelle (montant maximum de 3 500 € par année calendaire et de 10 000 € sur 3 ans) ouverte aux étudiants, menant leur thèse dans le cadre d'une

bourses (ED VTT – Énsa-PB) (suite)

convention de cotutelle avec une université étrangère, inscrits en priorité en 1^{ère} année pour une durée de 2 à 3 ans; et également aux étudiants inscrits en 2^e année de thèse pour une durée de 2 ans.

Bourse de mobilité nationale (IPRAUS)

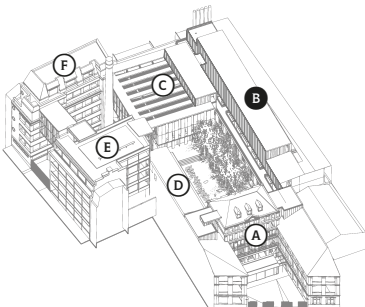
l'Énsa-PB participe au financement de la mobilité en France des doctorants. Ce soutien est attribué sur présentation par le doctorant ou la doctorante d'un dossier de demande de financement (projet scientifique d'une page, projet financier, avis du directeur de thèse et visa du directeur de l'IPRAUS).

Bourse de mobilité et de cotutelle Villard de Honnecourt (Énsa-PB)

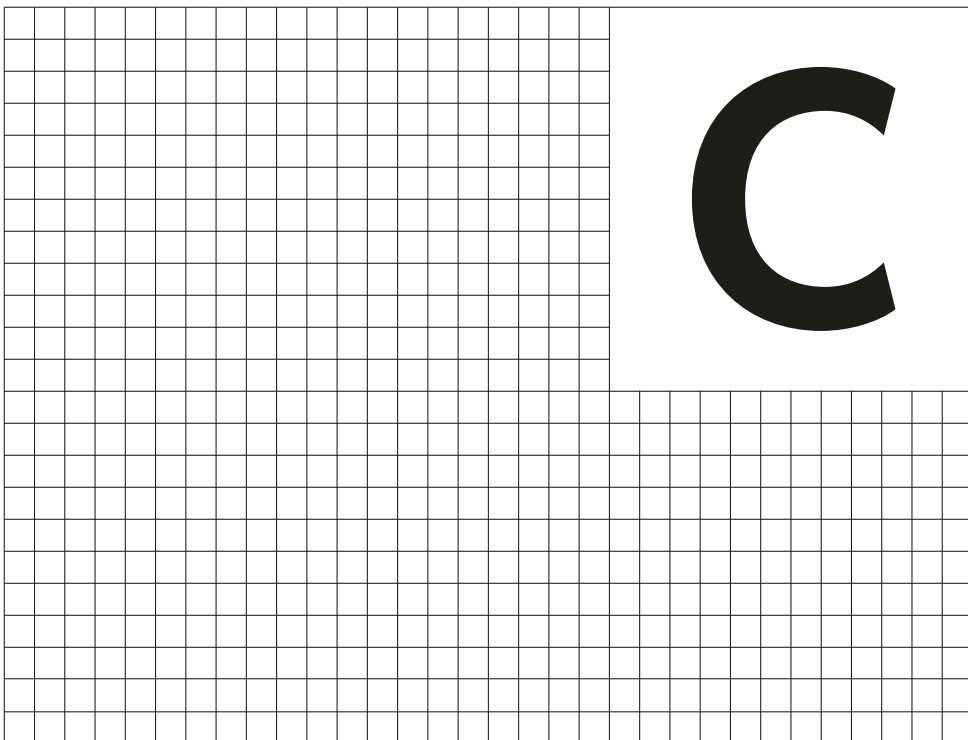
Une bourse de mobilité et de cotutelle est attribuée au doctorant inscrit dans le cadre du doctorat Villard de Honnecourt (délibération du conseil d'administration du 31 mai 2017). Cette bourse s'élève à 10 000 €, attribués en trois versements annuels de 2 500 €, le versement correspondant à l'année du séjour de recherche étant abondé de 2 500 €. Cette bourse est exclusive de toute prise en charge de déplacement au titre du doctorat.

Bureau des doctorants (clés – accès)

Dans les locaux dévolus à la recherche à l'Énsa-PB, un bureau est réservé aux doctorants qui l'organisent à leur convenance. L'accès à l'école se fait au moyen d'un badge, support de la carte d'étudiant. La carte d'étudiant et la clé du bureau des doctorants est à demander et retirer auprès du bureau du doctorat.



bâtiment B — niveau 3

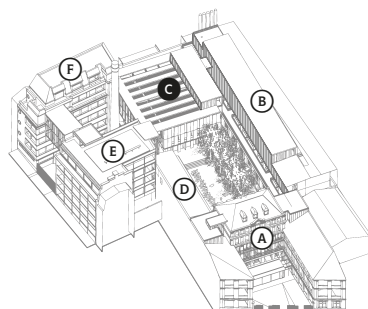


cafétéria

Tenue par le CROUS, la cafétéria propose des plats chauds, sandwichs, salades, etc. Des distributeurs sont disponibles en dehors des heures d'ouverture. Conditions de paiement: carte bancaire, ou carte izly.

La cafétéria est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

📍 voir carte Izly page 17



bâtiment C — niveau -1

www.paris-est-sup.fr/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-ville-transport-et-territoires-vtt/candidature/

candidature en thèse (formation initiale)

Les candidatures en 1^{re} année de thèse sont examinées collectivement par le conseil de l'école doctorale (3 commissions des thèses par an, en juin pour les candidats à un contrat doctoral de l'université, en septembre pour les financements Culture, et en novembre). Les candidats soumettent à l'ED VTT un dossier sur la plateforme ADUM (www.adum.fr/candidature/initcpt.pl) où sont précisés : leur cursus, leur projet de recherche, l'avis de leur directeur ou directrice de thèse et du directeur de l'IPRAUS, le financement prévu pour la thèse, leur projet professionnel au-delà de la thèse. Ils sont ensuite convoqués par le conseil de l'école doctorale pour présenter leur projet. Leur directeur ou directrice de thèse est invité(e) à prendre part à la commission. L'admission définitive est prononcée par l'Université Gustave Eiffel.

carte d'étudiant (Énsa-PB / UGE)

Deux cartes d'étudiant sont remises aux doctorants chaque année après inscription administrative auprès de l'université : une carte d'étudiant de l'Université Gustave Eiffel et une carte d'étudiant de l'Énsa-PB.

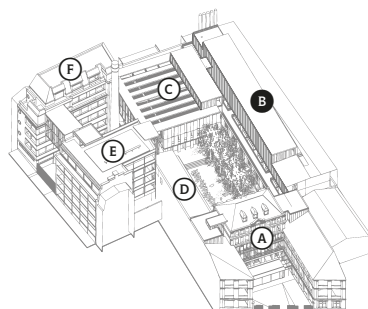
Ce porte-monnaie électronique vous permet de charger votre compte en ligne et de payer vos repas à la cafétéria et dans l'ensemble des restaurants et cafétérias universitaires gérés ou agréés par les Crous.

Pour créer son compte envoyer son nom, son prénom, une copie de sa carte d'étudiant ou attestation scolaire, sa date de naissance à assistance.izly@crous-paris.fr

centre de recherche documentaire et cartothèque

Le Centre met à disposition des chercheurs, enseignants, doctorants et étudiants de riches collections de documents sur l'architecture, l'habitat et le logement, le patrimoine, la sociologie urbaine, le tourisme, le transport et la mobilité, l'urbanisme, la ville et sur les terrains de l'Asie, de l'Île-de-France et du Maghreb-Proche et Moyen Orient. La collection regroupe le produit des recherches individuelles et collectives menées au sein de l'IPRAUS et d'autres laboratoires spécialisés, les mémoires ou thèses de différentes formations de l'enseignement supérieur, ainsi qu'une sélection de rapports de recherche et de cartes et plans. Ces documents, ne se trouvant que dans ce centre, font la richesse de ce fonds.

Le fonds documentaire et cartographique est répertorié sur une base de données interrogeable sur le portail documentaire: <https://docauser.fr/dyn/portal/search.xhtml?page=search&req=18>



bâtiment B — niveau 4

centre de recherche documentaire et cartoθήque (suite)

Le centre propose à ses usagers différents outils, produits documentaires et services :

des bibliographies (<https://docausser.fr/dyn/portal/listalo.xhtml?req=9&page=listalo>) portant sur les thématiques de recherche de l'unité de recherche, le bulletin numérique mensuel Doc'infos ipraus/AUSser (actualités du centre de recherche documentaire et de la cartoθήque, informations relatives à l'Open Access et aux outils du web, nouveautés rentrées sur le catalogue

- <https://docausser.fr/dyn/portal/index.xhtml?page=ls-tnews&newsletter=1>), un carnet de veille de l'UMR AUSser (actualités des membres de l'UMR AUSser : colloques, expositions, thèses, nouvelles publications

- <https://umrausser.hypotheses.org/>) et sa lettre numérique des nouveautés du Carnet AUSser (<https://umrausser.hypotheses.org/les-nouveautes-du-blog-de-lumr-ausser>).

Le centre développe depuis 2018 une politique de valorisation des productions des chercheurs et doctorants IPRAUS à travers des présentations publiques, en format hybride et enregistrées et mises en ligne sur la chaîne youtube de l'Énsa de Paris-Belleville :

● Présentation des livres (<https://www.youtube.com/playlist?list=PLxvRYvpMt1pHbUyEsgovMXfC4NiPoPmRc>)

● Rencontre autour de ma thèse

(<https://www.youtube.com/>

[playlist?list=PLxvRYvpMt1pEOSzvDGZ9HuclmUJXedBXv](https://www.youtube.com/playlist?list=PLxvRYvpMt1pEOSzvDGZ9HuclmUJXedBXv)).

Deux documentalistes vous accompagnent dans vos recherches documentaires et cartographiques et dans l'utilisation des différents outils :

● Questions documentaires : Pascal Fort

pascal.fort@paris-belleville.archi.fr, 01 53 38 50 59

● Questions cartographiques : Didier Tourade

didier.tourade@paris-belleville.archi.fr, 01 53 38 50 21

La période de césure (réglementairement de 6 ou de 12 mois) permet au doctorant ou à la doctorante de faire une pause dans son travail de recherche. Une seule césure peut être octroyée durant la durée la formation doctorale. Elle n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse. La demande de césure est faite auprès de l'ED VTT sous forme d'un dossier constitué par :

- le formulaire de demande dûment complété et signé avec l'avis du directeur de thèse et du directeur de l'équipe de recherche d'accueil
- une lettre de motivation décrivant la nature et les objectifs du projet de césure,
- la convention de césure complétée et signée par le doctorant,
- l'avis du représentant de l'organisme financeur (si un financement a été obtenu pour la préparation de la thèse).

Elle est examinée par le conseil de l'école doctorale au cours de la commission de thèse de juin, de septembre ou d'octobre.

Le doctorant ou la doctorante peut faire le choix de rester inscrit(e) à l'Université durant la période de césure. En cas de suspension de son inscription administrative, l'université lui garantit sa réinscription au sein de la formation doctorale à la fin de la césure.

La préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le doctorant ou la doctorante et le directeur ou la directrice de thèse, et éventuellement un co-directeur ou une co-directrice. Cet accord porte sur le choix du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche. Directeur ou directrice de thèse et doctorant ou doctorante ont donc des droits et des devoirs respectifs, d'un haut niveau d'exigence. La charte du doctorat, élaborée dans le respect de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022, définit ces engagements réciproques en rappelant la déontologie scientifique. Son but est de garantir une haute qualité scientifique du doctorat et de faciliter l'insertion professionnelle du doctorant ou de la doctorante. L'université s'engage à agir pour que les principes qu'elle fixe soient respectés lors de la préparation de thèses en cotutelle. En début de thèse, le doctorant établit avec son directeur ou sa directrice de thèse une convention individuelle de formation.

Une charte de déontologie précise, pour l'ensemble des établissements du site, les obligations des doctorants et doctorantes en matière de responsabilité et d'intégrité scientifiques, d'attention portée au plagiat et à la falsification des données, de propriété intellectuelle et de droits d'exploitation des données. Cette charte devra être signée par chacun au moment de son inscription. En outre, une formation obligatoire sera assurée par le Département des études doctorales pour sensibiliser l'ensemble des doctorants et doctorantes à l'importance de ces règles.

cifre (convention industrielle de formation par la recherche)

Site ANRT : www.anrt.asso.fr/fr

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a confié à l'Association Nationale Recherche Technologie (ANRT) la mise en œuvre du dispositif Cifre. Son objectif est de favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée et de placer les doctorants dans des conditions d'emploi.

Le dispositif Cifre permet de préparer sa thèse dans un cadre professionnalisant. Le doctorant dispose d'un contrat de travail (CDI ou CDD de 3 ans). Il est inscrit auprès de l'école doctorale habilitée à délivrer le titre de docteur dont dépend le laboratoire de recherche. Il est encadré par deux responsables : le directeur de thèse au laboratoire et le responsable scientifique en entreprise.

Conditions d'éligibilité :

- être titulaire du grade de master,
- ne pas être inscrit en doctorat depuis plus de 9 mois à la date de dépôt du dossier de demande de Cifre,
- ne pas être ou avoir été embauché dans l'entreprise de manière continue ou discontinue, durant plus de 9 mois à la date de dépôt du dossier de demande de Cifre,
- disposer des autorisations pour travailler en France pour les ressortissants hors UE et Suisse.

Critères d'évaluation :

La demande de Cifre fait l'objet d'une évaluation de la valeur scientifique du projet de thèse et de l'adéquation du profil du candidat par un expert scientifique mandaté par l'ANRT.



comité de suivi individuel (CSI) de thèse

L'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat modifié par l'arrêté du 26 août 2022 stipule que :

« Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.

Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. »

La mise en place du comité de suivi individuel de thèse au cours de la première année d'inscription en thèse a été confiée par l'ED VTT au laboratoire. L'avis du CSI est demandé à partir de la réinscription en 2^e année de thèse.

En cas de conflit grave constaté entre un doctorant ou une doctorante et ses directeurs ou directrices de thèse, voire la direction de l'équipe de recherche, une médiation peut être proposée par la direction de l'école doctorale, à la demande du comité de suivi saisi par l'une des parties prenantes.

Le doctorant ou la doctorante peut également faire part directement à la direction de l'école doctorale des difficultés qu'il ou elle rencontre dans la préparation de sa thèse.

conseil de l'école doctorale (ED VTT)

Le conseil de l'école doctorale est constitué de représentants des établissements (COMUE Paris-Est Sup, ENPC, UGE, UPEC, Énsa-PB), des unités de recherche (LAB'URBA, IPRAUS, LATS, LVMT, OCS, CIRED, SPLOTT, DES-GRETTIA), des doctorants (5), du personnel administratif (1), des représentants externes (5). Il se réunit à plusieurs moments stratégiques de l'année. Il examine toutes les candidatures d'inscription en 1^{re} année de thèse ce qui permet de faire converger entre les différentes institutions les critères d'admission en thèse. Quatre commissions de thèse sont organisées : une fin juin (réservés aux postulants à un contrat doctoral), puis trois à l'automne (fin septembre, fin octobre et fin novembre). Les demandes de réinscription au-delà de la 3^e année sont également examinées au cas par cas.

Le contrat doctoral est un contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de 3 ans renouvelable pour un an dans certaines conditions.

Conditions de recrutement

- Le contrat doctoral est destiné à recruter des étudiants inscrits en vue de la préparation d'un doctorat.

- Il doit prendre effet au plus tard six mois après la 1^{re} inscription en doctorat.

La recevabilité d'une candidature est donc conditionnée par l'inscription du candidat en 1^{re} année de doctorat depuis moins de six mois.

Statut et obligations de service

Les doctorants contractuels sont des agents non titulaires de droit public. Ils sont soumis à des obligations de service :

- soit le temps de service du doctorant contractuel est exclusivement consacré aux travaux de recherche nécessaires à la préparation du doctorat ;
- soit le temps de service est réparti entre les travaux de recherche susmentionnés et une activité d'enseignement et/ou des missions d'expertise.

Le ministère de la Culture lance un appel à candidatures chaque année au mois d'avril en vue de financer des contrats doctoraux (financement plein ou demi-financement) pour des doctorants accueillis au sein d'une équipe de recherche des Énsa. Le contrat doctoral démarre impérativement au 1^{er} janvier de l'année suivant l'inscription. La validité du contrat est soumise à l'inscription annuelle du doctorant. Les contrats doctoraux des doctorants IPRAUS sont gérés par Université Paris-Est (UPE) dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre UPE et l'Énsa-PB. À ce jour, le montant de la rémunération par le ministère de la Culture pour ses contrats doctoraux est différent de celui des contrats doctoraux proposés par le MESRI. Le montant de la rémunération est fixé par l'arrêté du par l'arrêté du 23 décembre 2023.

Les candidats préparant leur doctorat en cotutelle effectuent leurs travaux sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse dans chacun des deux pays intéressés. Les deux directeurs de thèse exercent pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant ou de la doctorante.

La procédure permet à un doctorant (français ou étranger) d'obtenir simultanément le grade de docteur français et le grade étranger équivalent, après une soutenance unique.

Conditions de mise en place de la cotutelle

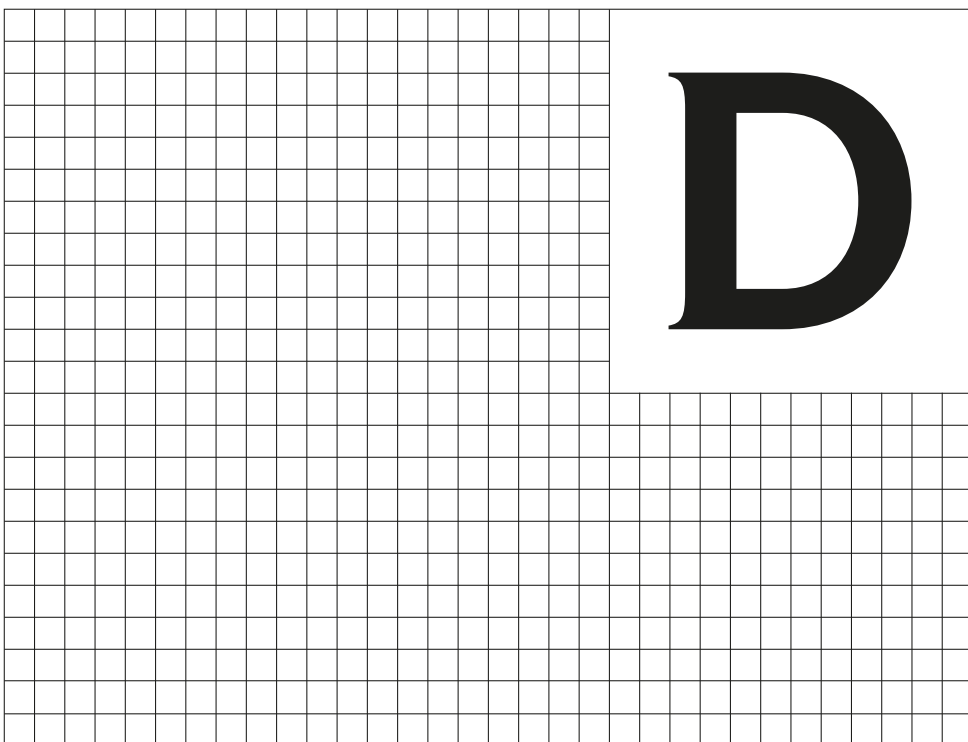
- Le doctorant doit être inscrit en 1^{re} année de thèse.
- Chaque cotutelle de thèse se déroule dans le cadre d'une convention liant les deux établissements intéressés et impliquant un principe de réciprocité.
- La convention reconnaît la validité de la thèse soutenue dans ce cadre; elle dispense le doctorant du paiement des droits d'inscription dans l'un des deux établissements et précise les conditions dans lesquelles une couverture sociale lui est assurée.

Déroulement de la cotutelle

- La durée de préparation de la thèse se répartit entre les deux établissements intéressés et prévoit alternativement des périodes de présence dans chacun des deux pays.
- La thèse préparée en cotutelle est rédigée dans l'une des langues nationales des deux pays concernés. Elle est complétée par un résumé dans l'autre langue, si les langues nationales des deux pays sont différentes. Sous certaines conditions, elle peut également être rédigée en anglais.
- Le doctorant est tenu de rédiger, soit la thèse, soit le résumé, en langue française.

Procédure de cotutelle mise en place par l'Université Gustave Eiffel : www.paris-belleville.archi.fr/app/uploads/2022/10/COTUTELLE_Procedure_2022.pdf

La période d'instruction d'une cotutelle de thèse est fixée pour chaque année universitaire entre avril et fin novembre de l'année n, et la convention de cotutelle doit être signée avant le 30 mars de l'année n+1.



département des études doctorales

Tel que le stipule le site Paris-Est Sup, au sein du collège doctoral, le Département des Études Doctorales (DED) est garant de la bonne intégration des doctorants dans leur équipe de recherche et de leur insertion professionnelle future. Il assiste le Conseil de la formation doctorale (CFD) dans la mise en œuvre de la politique de la formation doctorale partagée définie par ce dernier. Le Département des études doctorales propose également pour approbation du CFD les formations transversales (langues, culture générale, entrepreneuriat, enseignement, etc.) qui participent à la formation doctorale partagée. Il organise ensuite les formations retenues par le Conseil de la formation doctorale. Le Département des études doctorales incite et soutient la mobilité internationale des doctorants (bourses de mobilité et d'appui aux cotutelles).

Le candidat à l'inscription en 1^{re} année de thèse doit obtenir, au préalable, sur son projet de recherche l'accord d'un directeur de thèse enseignant ou chercheur HDR (Habileté à diriger des recherches). L'IPRAUS compte 7 HDR (Habiletés à Diriger des Recherches) en activité et 2 HDR émérites (qui accompagnent les thèses en cours mais ne peuvent plus inscrire de nouveaux doctoraux):

- Marie-Jeanne Dumont, maîtresse de conférences émérite, Énsa-PB,
- Corinne Jaquand, maîtresse de conférences, Énsa-PB,
- André Lortie, professeur, Énsa-PB, directeur de l'IPRAUS,
- Béatrice Mariolle, professeure, ENSAP Lille,
- Cristiana Mazzoni, professeure, Énsa-PB,
- Jean-Paul Midant, maître de conférences, Énsa-PB,
- Virginie Picon-Lefebvre, professeure, Énsa-PB,
- Frédéric Pousin, directeur de recherche CNRS émérite,
- Estelle Thibault, professeure, Énsa-PB.

Parmi les membres associés, Nathalie Lancret, directrice de recherche au CNRS, poursuit l'encadrement des doctorants inscrits sous sa direction à UPE.

Le directeur de thèse accompagne le candidat dans l'élaboration de son projet de recherche qui doit recueillir l'avis du directeur de l'IPRAUS avant d'être présenté à l'école doctorale.

discrimination, violence sexiste et sexuelle et harcèlement moral

Comme affirmé solennellement par le conseil d'administration en 2021 et conformément aux engagements du ministère de la Culture, l'Énsa-PB souhaite prévenir tout type de violence et garantir à chacune et à chacun un espace de travail ou d'étude serein et sécurisé.

Dans ce cadre, est mis à disposition de l'ensemble de l'école (étudiants, personnels administratifs, enseignants) un nouveau dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles, des faits de harcèlement moral ou d'agissements discriminatoires. Ce dispositif est géré par le groupe Egaé, structure experte dans la prévention des violences. Si vous êtes victime ou témoin de tels faits et agissements, vous pouvez contacter la cellule de traitement des signalements à l'adresse : signalement-ensapb@groupe-egae.fr

Par ailleurs, depuis la fin 2023, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place « La Cnaé », un dispositif d'écoute, d'accompagnement et de signalement pour tous les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/cnae>

Le doctorat est le plus haut niveau de qualification de l'enseignement supérieur en France. Il correspond à un BAC+8 et confère le grade de docteur. Il se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme national de master ou conférant le grade de master. C'est une formation par la recherche sanctionnée par la rédaction et la soutenance d'une thèse. Le diplôme de doctorat peut s'obtenir dans le cadre de la formation initiale et de la formation tout au long de la vie (doctorat sur travaux, doctorat par Validation des Acquis de l'Expérience). La durée de préparation du doctorat est en général de trois ans, six ans tout au plus.

Le « **Doctorat Européen** » est un label délivré par la ComUE, qui s'applique au diplôme national de doctorat, déjà reconnu à l'international dans le cadre du système L.M.D qui permet la reconnaissance de la dimension européenne du projet doctoral.

Il concerne les doctorants des établissements d'enseignement supérieur des pays membres de l'Union Européenne, étendue aux autres États de l'Association Européenne de Libre Échange (Suisse, Islande, Norvège, Lichtenstein). Quatre conditions sont requises pour faire la demande du label européen au moment de l'organisation de la soutenance :

- Le doctorat doit en partie avoir été préparé pendant un séjour de recherche d'au moins trois mois dans un autre pays européen susmentionné.
- L'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par au moins trois professeurs dont

deux d'établissements d'enseignement supérieur de deux pays européens autres que celui du pays où a lieu la soutenance. Le référent du laboratoire d'accueil ne peut pas être rapporteur.

● Au moins un membre du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un pays européen autre que celui du pays où a lieu la soutenance.

● Une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue officielle de l'Union Européenne autre que celle du pays où a lieu la soutenance.

Ce dispositif est distinct de celui de la cotutelle auquel il peut s'ajouter.

Ce label n'apparaît pas sur le diplôme de docteur mais fait l'objet de la délivrance d'une attestation « Label européen » signée par la présidence. Cela permet au docteur de valoriser sa formation doctorale à l'international.

doctorat européen « Villard de Honnecourt »

Ce doctorat proposé par quatre écoles d'architectures, Paris-Belleville, Delft, Séville et Venise, repose sur le principe de séminaires organisés par les quatre écoles, deux à trois fois par an sur une période de trois ans, auxquels participe l'ensemble des professeurs et des étudiants. Par ailleurs, chaque étudiant bénéficie de l'encadrement d'un enseignant HDR de l'école et d'une cotutelle d'un enseignant-chercheur d'une autre de ces écoles.

L'étudiant en thèse, lauréat de la bourse de mobilité du doctorat Villard de Honnecourt de l'école d'architecture de Paris-Belleville, doit effectuer un stage de 3 mois dans une autre école partenaire ainsi qu'un stage à l'IPRAUS. Cet enseignement de troisième cycle sera mené en anglais, la thèse devant être soutenue en anglais également dans le cadre de l'école doctorale « Ville, Transports et Territoires » (Université Paris-Est). Le doctorant ou la doctorante est inscrit administrativement à l'Université

D

Gustave Eiffel et suivra, en parallèle du programme Villard de Honnecourt, la formation doctorale classique. Les thématiques de recherche VDH sont liées à la conception, la production de l'architecture, de la ville, du design ou du paysage. Elles sont, de manière préférentielle, centrées sur la période contemporaine et, en ce qui concerne Belleville, sur l'architecture ou sur la ville. Un appel à candidature est lancé tous les trois ans pour le recrutement d'un nouveau doctorant. Le candidat lauréat se voit proposer une bourse de mobilité et de cotutelle (cf. supra- bourse de mobilité et de cotutelle « Villard de Honnecourt ») ainsi qu'une offre d'enseignement de 50 h annuelles correspondant à la participation à un intensif (20 h) et au séminaire Patrimoine, Projet et Tourisme (30 h).

doctorat par validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le dispositif de « Validation des Acquis de l'Expérience » (VAE) propose une procédure d'obtention du grade de docteur. Il s'agit de valoriser des travaux assimilables à la recherche déjà effectués, en mettant en avant la production scientifique personnelle.

La durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est d'un an. Les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel peuvent être prises en compte.

Paris-Est Sup propose un accueil personnalisé dans le cadre de la procédure VAE qui est assuré par le Bureau de Reprise d'Études et de Validation des Acquis (BREVA). Le dossier de recevabilité est instruit par la commission de Validation des Acquis de l'Expérience à réception des rapports des experts désignés par le Département des études doctorales

L'élaboration du dossier de VAE est encadrée par un binôme formé de deux spécialistes : un accompagnateur proposé par la commission VAE et un encadrant, enseignant-chercheur titulaire d'une HDR. Le dossier VAE vise à apporter la preuve que le candidat possède les compétences de docteur explicitées dans le référentiel UPE.

La soutenance du mémoire de VAE, d'une durée de deux ou trois heures, se déroule en deux temps : un exposé du candidat et un temps d'échange avec le jury. À l'issue de l'entretien, le jury délibère et se prononce sur la validation du travail présenté (validation totale, partielle ou nulle). En cas de validation totale, le grade de docteur est conféré au candidat.

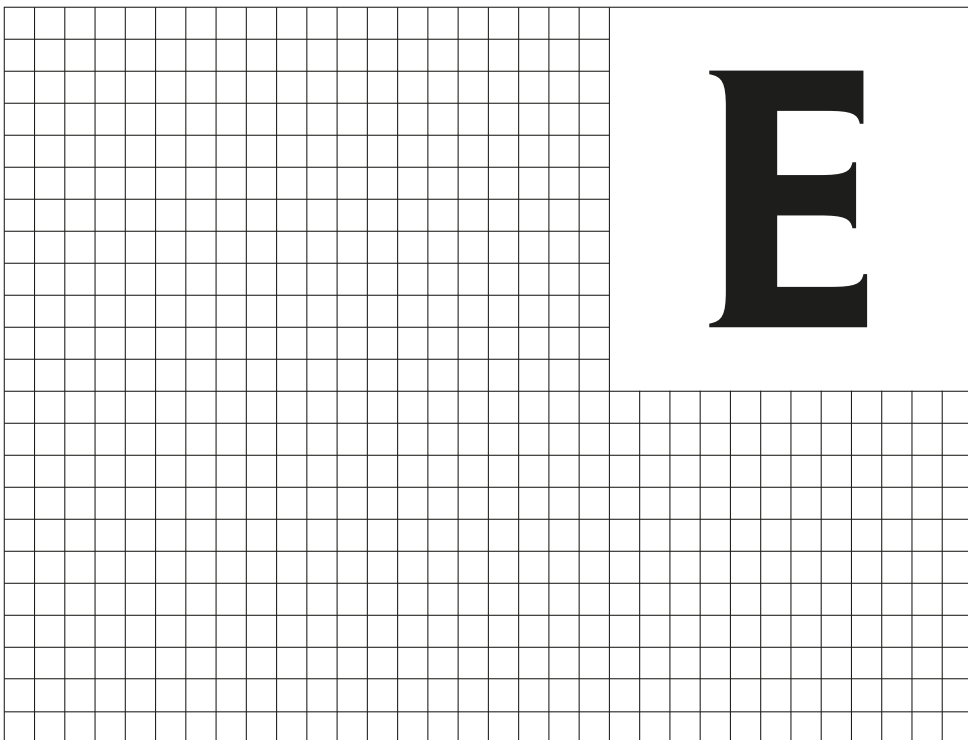
La procédure de thèse de doctorat sur travaux a été votée par le Conseil d'administration d'Université Paris-Est, le 10 décembre 2012.

Paris-Est Sup propose une modalité de préparation du doctorat lorsque des travaux de recherche ont déjà été réalisés par le candidat. Différente de la procédure de doctorat par « Validation des Acquis de l'Expérience », elle prend exclusivement en compte les travaux et études rédigés par le candidat au moment du dépôt de sa demande et ne requiert a priori aucune recherche nouvelle.

La procédure de thèse de doctorat travaux d'UPE comprend trois étapes.

- ❶ La recevabilité du dossier de candidature,
- ❷ La rédaction du mémoire de thèse,
- ❸ La soutenance de la thèse.

L'étape 1 permet de vérifier que le candidat démontre une activité professionnelle en relation avec le niveau requis par une formation doctorale. L'objectif de cette étape est de vérifier la qualité du dossier du candidat afin de réduire le risque de refus d'autorisation de soutenance. Elle ne requiert pas d'inscription. Les étapes 2 et 3 se déroulent sur une seule année universitaire et requièrent une inscription unique.



école doctorale

Paris-Est Sup comprend huit écoles doctorales. Les écoles doctorales organisent, au sein du Département des études doctorales, la formation des doctorants. Elles s'assurent de la qualité scientifique des thèses produites et de leur bon déroulement.

L'école doctorale VTT (Ville, Transports et Territoires) à laquelle sont rattachés les doctorants IPRAUS a l'avantage d'être multidisciplinaire et d'associer étroitement les sciences de l'ingénierie et les sciences humaines et sociales. Établissements membres : École des Ponts ParisTech, Université Gustave Eiffel, Université Paris-Est Créteil (UPEC), ComUE Université Paris-Est.

Délivrance conjointe du diplôme de doctorat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville. Spécialités : Aménagement de l'espace, urbanisme, architecture, génie urbain, géographie, histoire, sciences économiques, sociologie, transport.

www.paris-est-sup.fr/en/doctoral-schools/ecole-doctorale-ville-transports-et-territoires-vtt/l-ed-vtt/

école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville fait partie du réseau de 20 écoles publiques d'architecture sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle est membre associé de la communauté d'universités et établissements – ComUE - Université Paris-Est, membre de la Conférence des grandes écoles et de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

équipe de recherche IPRAUS

La recherche à l'école se déploie au sein de l'Institut Parisien de Recherche Architecture Urbanistique Société (IPRAUS). L'équipe de recherche, dirigée par André Lortie, accueille actuellement 32 chercheurs permanents et 28 doctorants.

Points forts de la recherche à l'école :

- des chercheurs aux profils interdisciplinaires,
- une pluralité des formes de recherche (fondamentale, action, finalisée),
- une expertise reconnue sur le Grand Paris et l'Asie,
- une articulation forte entre recherche, enseignement et pratique professionnelle,
- des locaux dédiés au sein de l'école,
- un centre de documentation et une cartothèque.

Créé en octobre 1970 sous le nom d'Institut d'études et de recherches architecturales et urbaines (IERAU), renommé en 1986, Institut Parisien de Recherche Architecture

Urbanistique Société, l'IPRAUS est constitué d'une équipe pionnière de la recherche en architecture en France. Le laboratoire a vocation à fédérer l'ensemble des forces de recherche de l'Énsa de Paris-Belleville. L'implication de ses chercheurs dans les enseignements de licence, de master et en DSA permet d'irriguer et de renouveler les contenus pédagogiques; il est également équipe d'accueil de l'école doctorale « Ville Transports Territoire » (ComUE Paris-Est).

L'IPRAUS se positionne ainsi entre, d'une part, les pédagogies et les pratiques du projet architectural et urbain et, d'autre part, les sciences de l'homme et de la société. Cette situation favorise la production de connaissances sur un même objet: l'espace de l'architecture et de la ville, considéré dans son rapport aux organisations sociales et à travers ses modes de production, avec comme terrains de recherche privilégiés la métropole parisienne et les villes asiatiques. Les travaux menés par les chercheurs de l'IPRAUS s'insèrent dans la structure du projet scientifique suivant:

- trois thèmes, ou domaines de recherche, qui identifient les problématiques et les approches de l'unité:
 - Patrimoine et tourisme: constructions, narrations, réinventions
 - Territoires et paysages en transition(s)
 - Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales
- un focus sur une aire géographique: AsiaFocus – Architecture et Villes d'Asie,
- un laboratoire expérimental: Lab R&D – Explorations théoriques, expertise, innovation,
- une plateforme interactive: Documentation et Humanités numériques.

Le conseil de l'IPRAUS

Le conseil a pour charge:

- de proposer l'intégration de nouveaux membres dont les candidatures sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale de l'équipe;
- de se prononcer sur l'intégration de nouveaux membres associés;

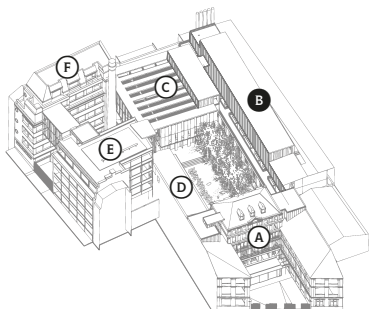
équipe de recherche IPRAUS (suite)

Liste des chercheurs permanents :
www.ipraus.fr/membres

- d'établir le budget, de répartir les dotations allouées et de contribuer à la recherche de financement;
- de définir la politique de publication;
- de décider des moyens de diffusion et de valorisation des productions.

Le conseil de l'IPRAUS comprend 14 membres :

- le directeur ou la directrice de l'équipe;
- le directeur ou la directrice de l'UMR;
- 10 membres élus (4 membres du collège des HDR, 4 membres du collège des enseignants-chercheurs et des chercheurs non HDR, 2 membres du collège des doctorants);
- 2 membres nommés parmi le personnel administratif.



bâtiment B — niveau 3

encadrement scientifique

(directeur de thèse, co-directeur, co-encadrant)

La direction de la thèse peut être assumée par un directeur unique ou dans le cadre d'une codirection (2 directeurs HDR) ou d'un co-encadrement (1 directeur HDR et un co-encadrant HDR ou non HDR).

Le directeur de recherche est responsable de l'encadrement scientifique du doctorant ou de la doctorante.

Il assure un suivi régulier du travail du doctorant et veille à l'établissement d'un calendrier de son travail de recherche.

Il aide le doctorant à définir son projet de recherche, en s'assurant de son caractère à la fois original et formateur, ainsi que de sa faisabilité, dans le délai prévu.

Il donne son autorisation pour la soutenance et propose, en concertation avec le doctorant, la nomination des rapporteurs et des membres du jury. La charte de doctorat signée au moment de l'inscription définit les engagements réciproques entre le doctorant et son directeur de thèse, en rappelant les dispositions réglementaires en vigueur.

événements scientifiques à l'Énsa-PB

L'Énsa-PB organise des conférences, journées d'étude, expositions tout au long de l'année. Celles-ci sont annoncées sur le site de l'école dans la rubrique actualités : www.paris-belleville.archi.fr/actualites/actualites/

Des événements scientifiques sont également proposés par l'IPRAUS au centre de recherche documentaire, à l'initiative du responsable du centre :

- **Rencontre autour de ma thèse :** cette rencontre est un échange public de 30 à 45 mn entre un doctorant, un enseignant-chercheur et le public. Les questions porteront sur la genèse de la thèse et de son cheminement (choix du sujet, méthodologie, difficultés).
- **Présentation d'un ouvrage d'un chercheur :** la présentation de l'ouvrage est suivie d'un débat avec un ou plusieurs chercheurs et des échanges avec le public.

Ces événements scientifiques sont annoncés sur le site de l'école, rubrique Actualités.

école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

centre de
recherche
25.11.2024
13:00-13:45

**8^e rencontre autour
de ma thèse**

*jardins historiques
en projets - cultiver
l'histoire ?*

centre de recherche
documentaire
IPRAUS/AUSser

Rencontre autour de ma thèse
est un échange public entre un
doctorant et un enseignant-
chercheur.

Cet échange permettra au
doctorant de discuter autour
de la genèse de sa thèse, de son
cheminement et d'échanger avec
les étudiants de master sur ce
qu'est une thèse.

Les intervenants :
Mirabelle Croizier, doctorante
IPRAUS/AUSser sous la co-
direction de Nathalie Lancet
et Frédéric Poussin, échangera
sur son parcours et son sujet
de thèse: *Jardins historiques en
projets - cultiver l'histoire ?*
Patrick de Jean, maître de
conférences en Théories et
Pratiques de la Conception
Architecturale et Urbaine, sera le
discutant.

André Lortie, directeur de
l'IPRAUS/AUSser, animera cette
rencontre.

Cette thèse est en préparation
à l'Université Paris-Est, dans
le cadre de l'École doctorale
Ville, Transports et Territoires,
en partenariat avec l'IPRAUS -
Institut Parisien de Recherche
Architecture Urbanistique
Société (laboratoire à l'Énsa-PB).

Pour accéder à la rencontre en
distanciel :



entretien

Mirabelle Croizier,
Patrick de Jean & André Lortie

événements scientifiques à Paris-Est Sup

Paris-Est Sup organise chaque année des événements scientifiques : www.paris-est-sup.fr

- Journées scientifiques Paris-Est (juin et septembre)

Ouvertes à l'ensemble des chercheurs, chercheuses, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses des établissements membres et associés de la ComUE, ces journées sont un moment privilégié de rencontres et d'échanges sur les projets scientifiques (thématique définie préalablement) ou sur un appel à projets particulier.

- MT180 : Ma thèse en 180 secondes

Organisée par le CNRS et France Universités, « Ma thèse en 180 secondes », est l'adaptation française du concours australien « Three Minute Thesis » au cours duquel les candidats doivent résumer leur sujet de thèse à l'aide d'une seule diapositive et en trois minutes seulement, tout en s'assurant qu'ils soient concis, convaincants et compréhensibles par l'intégralité du public.

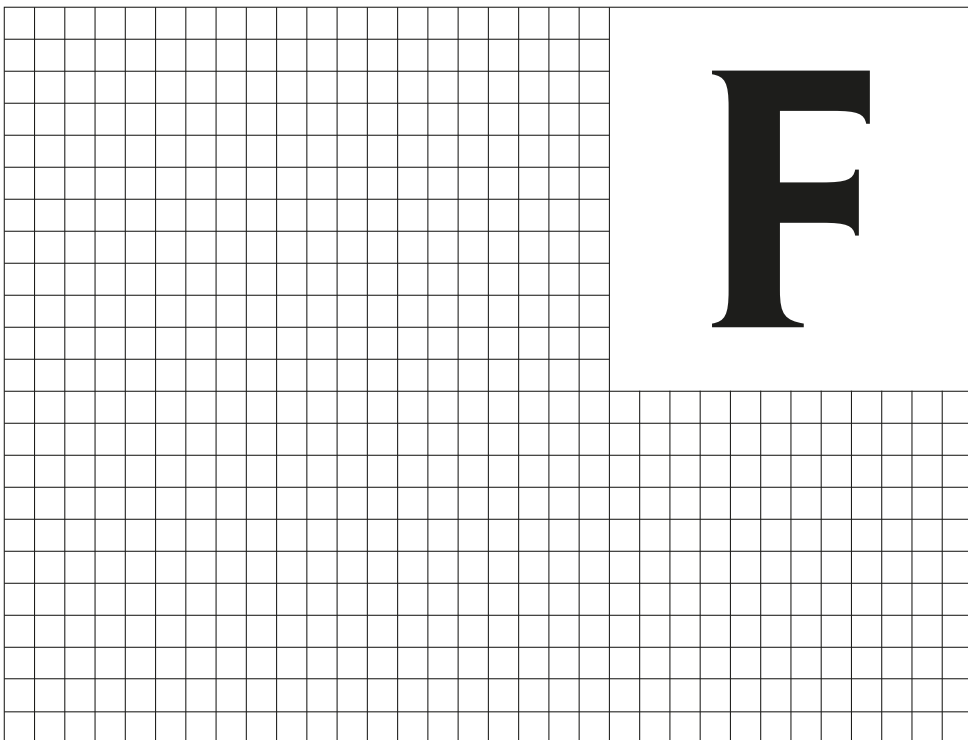
Modalités de candidature :

mt180.fr

- le PhD Talent Career Fair

La ComUE Paris-Est et ses établissements s'associent à PhD Talent pour organiser le PhD Talent Career Fair, plus grand forum de recrutement dédié aux PhD.





financement de la thèse

La recherche d'un financement complet pour toute la durée de la thèse est recommandée.

Quelques exemples :

- le contrat doctoral (cf. supra Contrat doctoral)
- l'allocation de recherche du Conseil Régional d'Île-de-France (www.iledefrance.fr)
- la convention Cifre (cf. supra Cifre)
- les agences de moyens telles que l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) :

www.ademe.fr

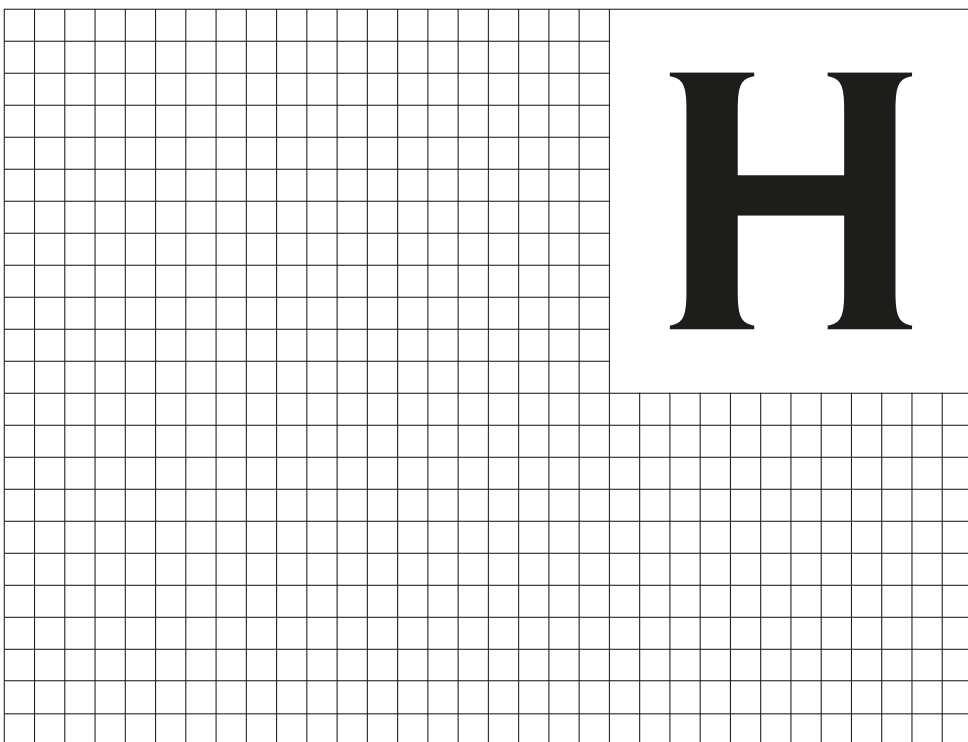
Nombre de doctorants effectuent, faute de financement ou parce qu'ils occupent déjà un emploi notamment dans l'enseignement, leur thèse à temps partiel (durée de la thèse de 6 ans).

Des recherches de bourses en cours de thèse pour financer notamment la mobilité internationale sont possibles auprès de l'école doctorale mais aussi auprès de collectivités

Financement de la thèse (suite)

territoriales ou de fondations (ex : bourse zellidja : www.zellidja.com/).

Campus France a par ailleurs conçu un annuaire général des bourses (tous pays et domaines confondus) : campusbourses.campusfrance.org/#/catalog



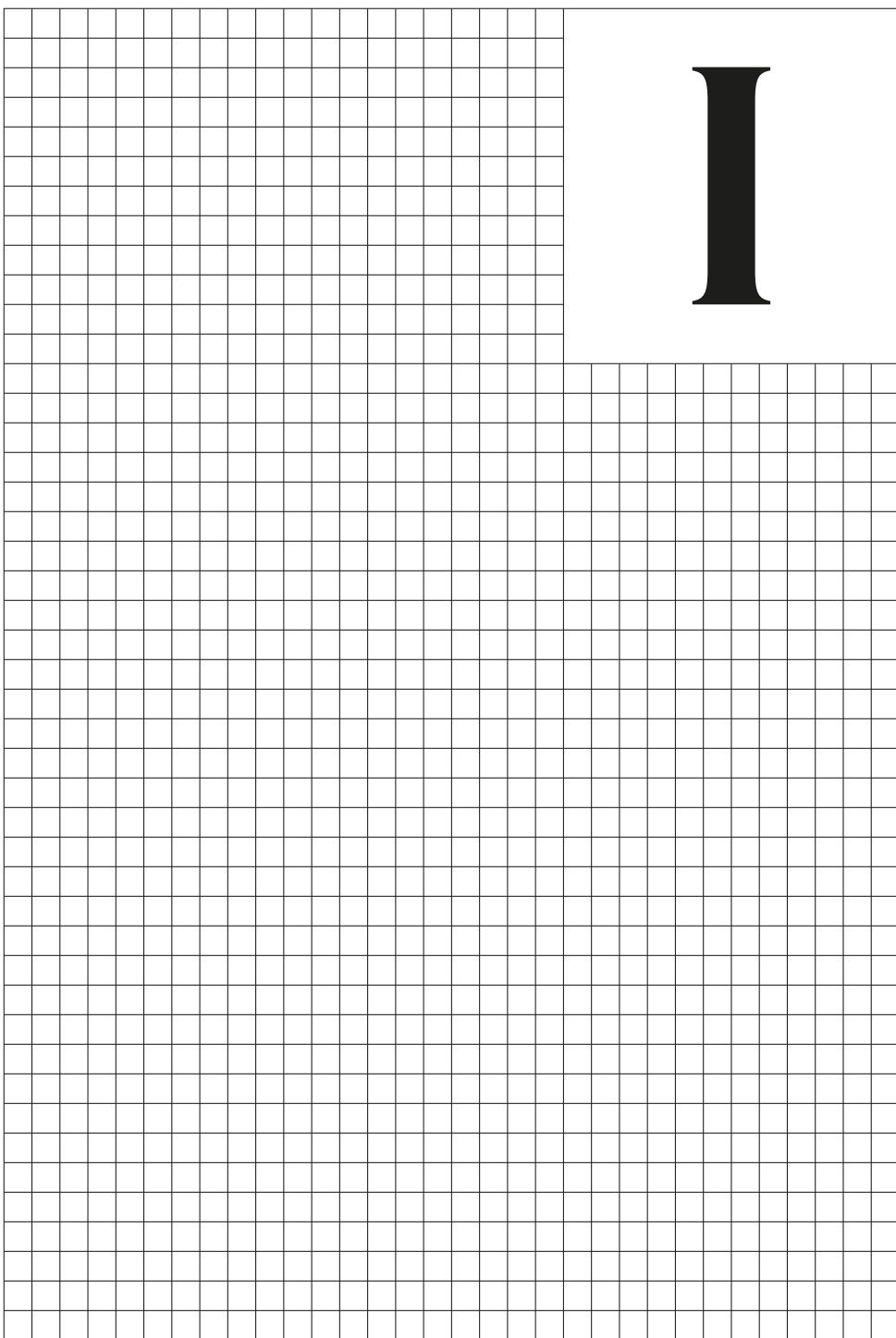
habilitation à diriger des recherches (HDR)

Paris-Est Sup délivre les diplômes d'Habilitation à Diriger les Recherches (HDR) pour l'ensemble de ses établissements membres et associés.

L'arrêté du 23 novembre 1988 modifié stipule dans son article 1: « L'habilitation à diriger des recherches-HDR sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs. Elle permet notamment d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités. »

Ce diplôme est également requis en cas de candidature aux corps de directeurs de recherche.



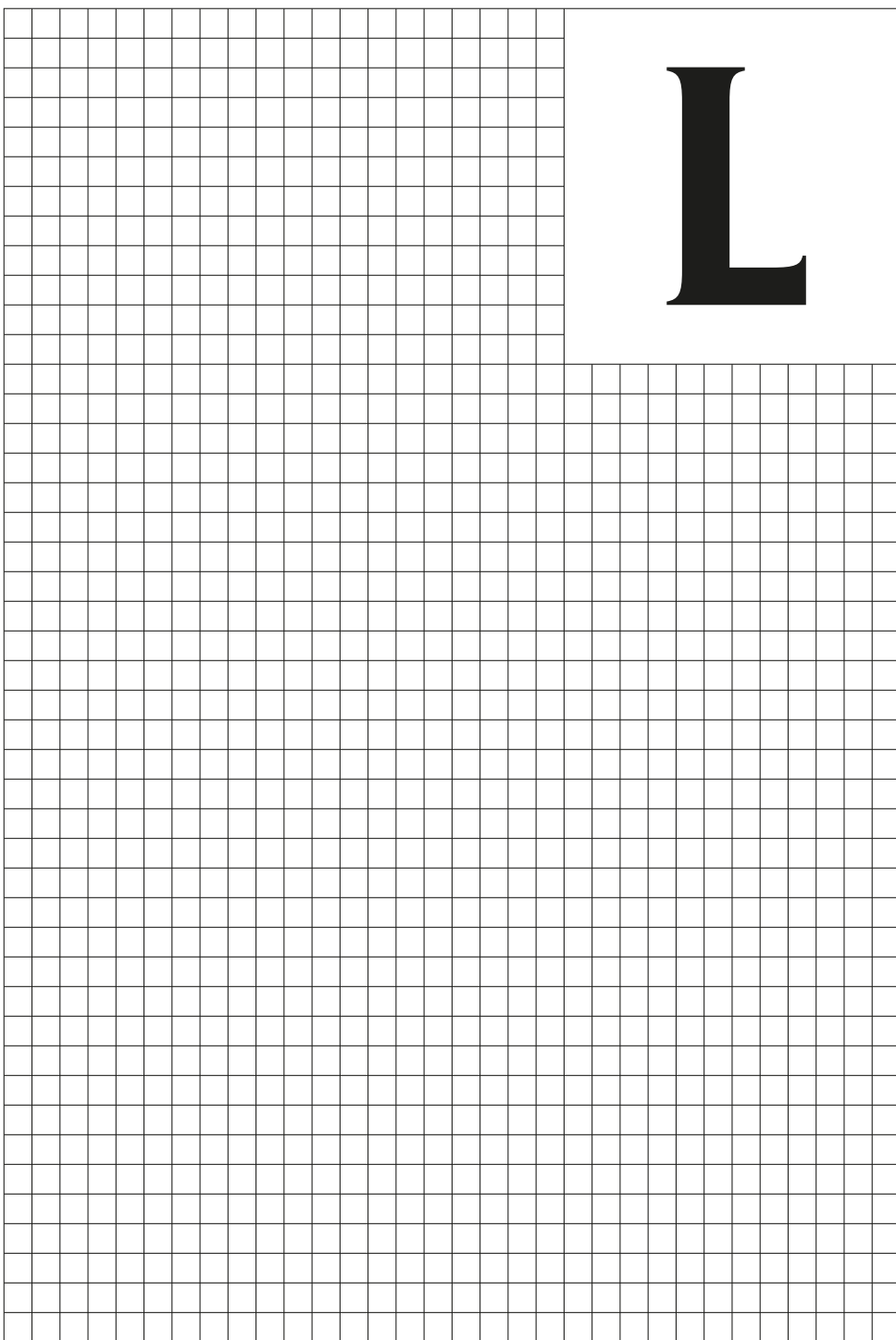


informatique - impression - reprographie

Le bureau des doctorants est équipé d'ordinateurs en libre-service.

L'école met à disposition des étudiants du matériel d'impression et de reprographie. Les doctorants ont accès au photocopieur de l'IPRAUS pour les impressions et la reprographie.

La reproduction de la thèse pour la soutenance est assurée par le service de la reprographie de l'école.



Une nouvelle plateforme dédiée au logement étudiant

Le Bellasso et l'Énsa-PB ont créé une plateforme de petites annonces pour aider les étudiants à trouver un logement. Pour découvrir ces annonces, connectez-vous à cette plateforme

Student housing platform // Plateforme de logement étudiants

Tout savoir sur l'aide au logement (APL) sur le site de la CAF
Simulation, demande, suivi de dossier...

CAF - Étudiants : tout savoir sur l'aide au logement !

Vous êtes étudiant, vous venez de l'étranger pour étudier en France et vous souhaitez obtenir l'allocation logement étudiant (APL), retrouvez toutes les informations

CAF - Vous venez en France pour étudier et souhaitez vous loger

Deux nouveaux partenariats

Dans le cadre de son schéma directeur de la vie étudiante, l'Énsa-PB a décidé de mener une politique qui répond en priorité aux besoins des étudiants et qui s'adapte aux spécificités du territoire. Ainsi, l'établissement vient de passer deux partenariats importants permettant notamment à ses étudiants de trouver un logement.

● SMERRA

L'Énsa-PB a signé un partenariat avec la Smerra, mutuelle étudiante ayant pour activité la couverture santé et assurantielle propose des prestations concernant l'habitation, la santé, les voyages, la responsabilité civile... En savoir plus: <https://adhesion.smerra.fr/?codepartenaire=0719-25-ENPB-04-75-01>

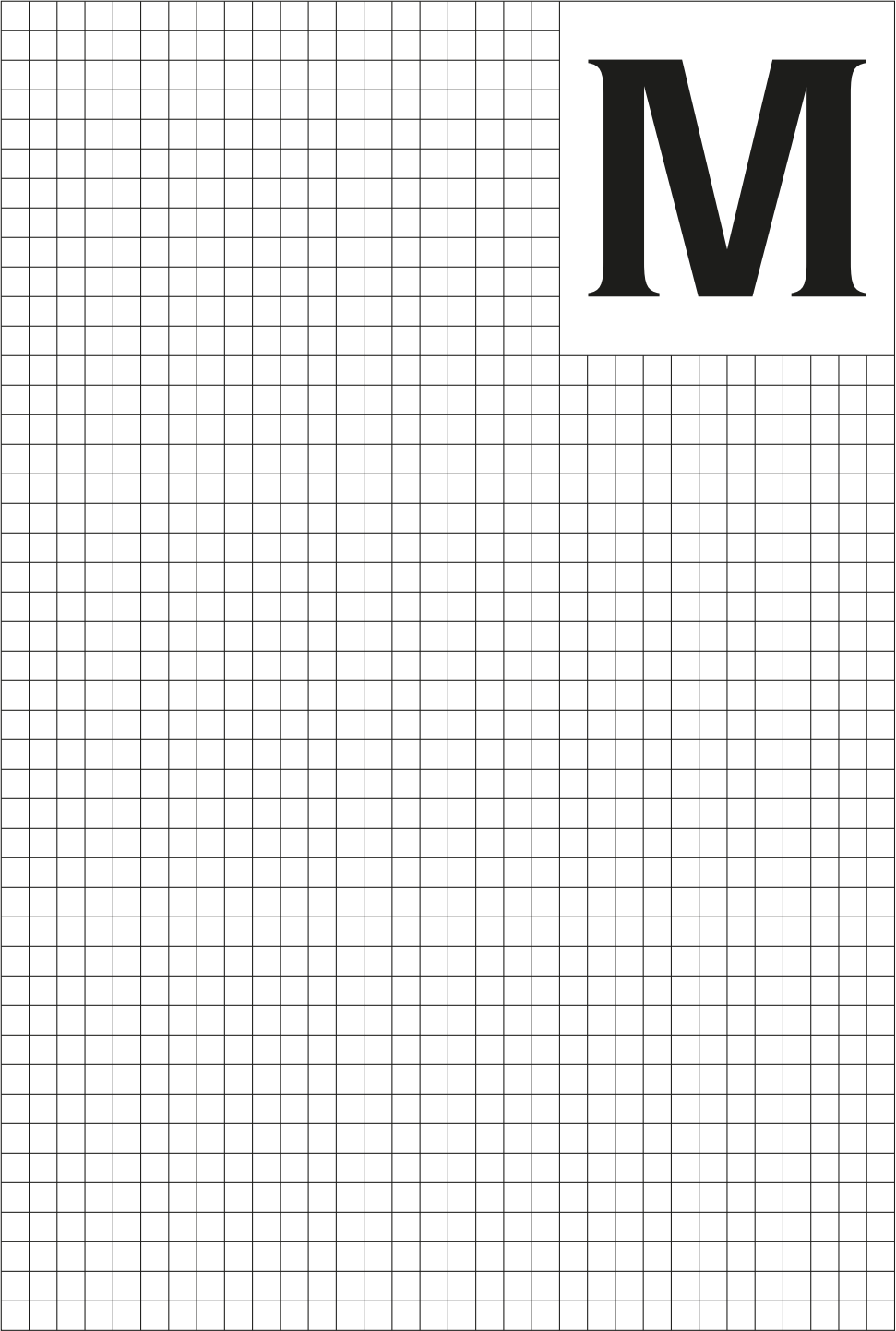
● STUDAPART

Le partenariat avec Studapart a pour objectif d'aider les étudiants à trouver un logement. En savoir plus: <https://ensa-paris-belleville.studapart.com/>



Pour en savoir plus sur les offres de logement:

<https://www.paris-belleville.archi.fr/acteurs/etudiants/logements/>



M

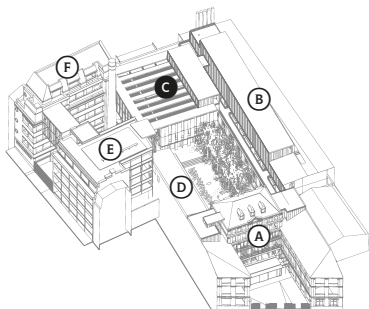
Emmanuelle Sruh
 Responsable de la médiathèque
 +33 (0)1 53 38 50 44
 emmanuelle.sruh@
 paris-belleville.archi.fr

La matériauthèque est un centre de ressources techniques et pédagogiques intégré à la médiathèque, elle comprend une bibliothèque de matériaux (échantillons), un centre de documentation technique, un centre d'exposition, un réseau de relations avec les fabricants.

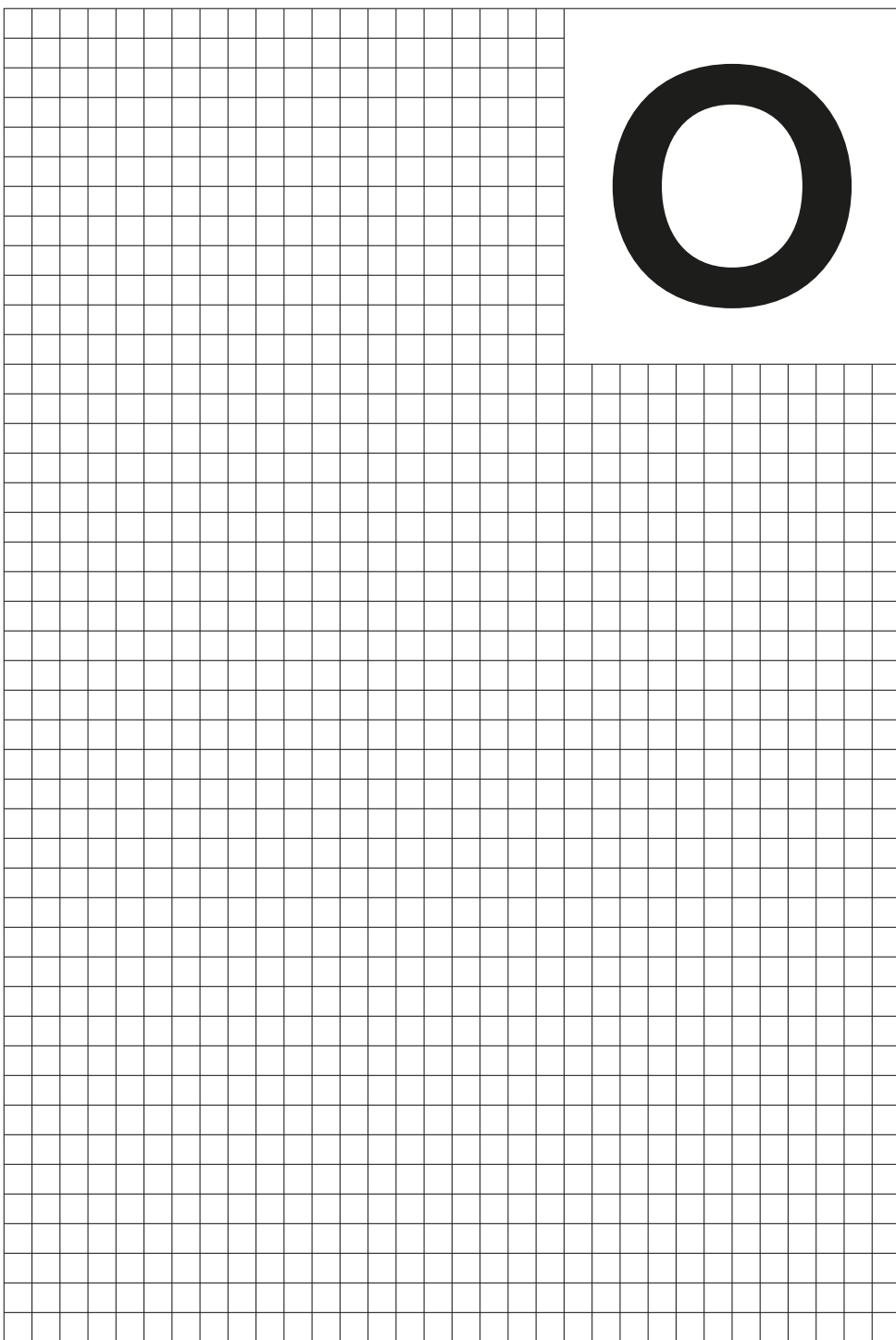
Karine Fournier
 Responsable de la médiathèque
 +33 (0)1 53 38 50 40
 karine.fournier@
 paris-belleville.archi.fr

Accès au catalogue ArchiRès :
www.paris-belleville.archi.fr/ecole/mediatheque/accéder-au-catalogue/

La médiathèque met à la disposition des étudiants, sur trois niveaux, une documentation tous supports sur l'architecture, l'aménagement et l'urbanisme, le paysage, les techniques de construction, les arts et les sciences sociales. La plupart des documents sont en libre accès et empruntables. Les revues sont consultables sur place. Prêt de trois livres pour deux semaines et de deux vidéos pour une semaine, avec prolongation possible d'une semaine à demander avant la date de retour prévue.



bâtiment C — niveau 2



obligations de la formation doctorale

Une fois engagé dans son parcours doctoral, l'étudiant devient un apprenti chercheur et doit à ce titre :

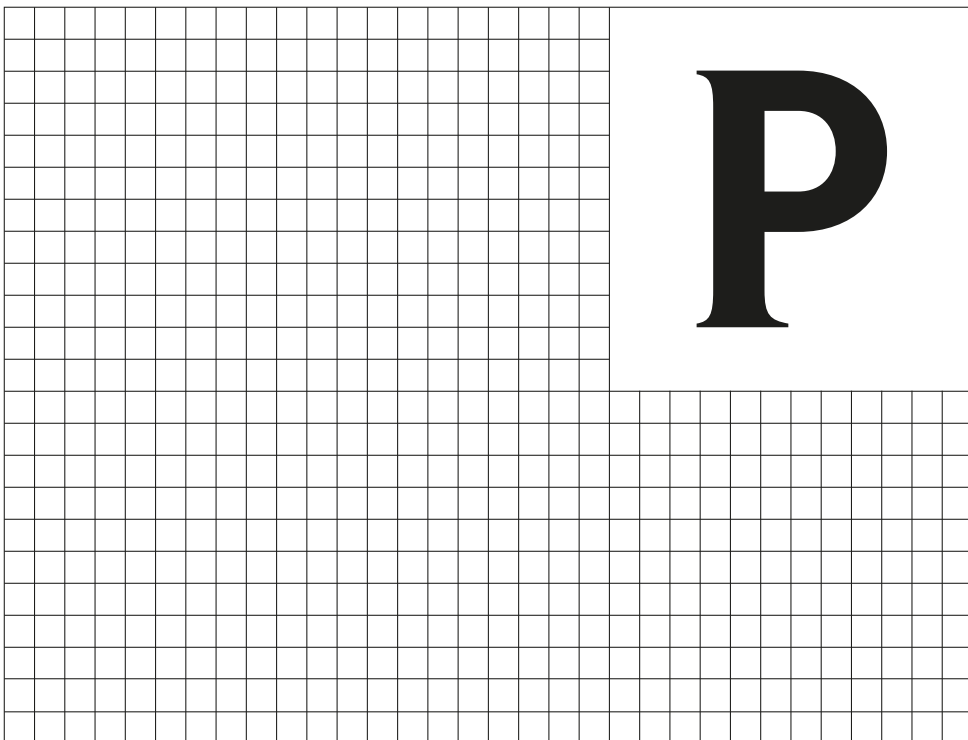
- S'investir dans les activités scientifiques organisées à différents niveaux (équipe d'accueil, UMR, école doctorale),

- Suivre des enseignements qui viendront enrichir sa formation initiale et parfaire ses méthodes de travail, mais également prendre en main la valorisation de ses propres recherches.

Nombre d'heures à valider : 90 heures (cours et autres activités) sur la durée de la thèse, dont 30 heures de professionnalisation.

- Pour les doctorants en contrat doctoral avec mission d'enseignement : 120 heures (cours et autres activités) sur la durée de la thèse, dont 60 heures dédiées à la pédagogie.

www.paris-est-sup.fr/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-ville-transports-et-territoires-vtt/parcours-doctoral/formations/



Paris-Est Sup - ComUE Université Paris-Est

Université Paris-Est - nom officiel - ou Paris-Est Sup est une ComUE (Communauté d'universités et établissements) expérimentale qui fédère 17 institutions caractérisées par la diversité de leurs missions et leurs rattachements ministériels: 4 établissements membres (Université Gustave Eiffel, Université Paris-Est Créteil Val de Marne, École des Ponts ParisTech et École nationale Vétérinaire d'Alfort) et 13 établissements associés, dont l'Énsa Paris-Belleville. L'une de ses principales missions est la mise en œuvre d'une politique doctorale partagée par ses établissements membres et associés.

www.paris-est-sup.fr

Le Petit Séminaire hérite d'une histoire riche de vingt-cinq ans d'activités. Fondé en 1997 par un groupe de doctorants de l'école d'architecture de Paris-Villemin, il propose une alternative aux séminaires organisés par les enseignants-chercheurs. L'objectif est alors de proposer aux doctorants un lieu d'échange et de réflexion plus informel et plus convivial que celui proposé par les directeurs de thèse. Successivement animé par plusieurs générations de doctorants, sur des cycles de trois à cinq ans, il a pris des formes différentes. Certains développent des débats autour d'exposés successifs des travaux de chacun, d'autres mettent l'accent sur le développement de réseaux professionnels, d'autres enfin sur les questions méthodologiques.

Les objectifs pour cette "nouvelle génération" sont pluriels :

- Le Petit Séminaire cherche avant tout à développer une forme de cohésion et de soutien entre doctorants. Il propose un lieu de rencontre et d'échange, afin de mieux connaître les sujets de recherche et parcours de chacun, de partager expériences et difficultés.
- Le Petit Séminaire cherche également à apporter un appui à la fois méthodologique et pratique aux doctorants, autour de séances sur des thèmes spécifiques : bibliographie, publications, terrain, cartographie, écriture...
- Grâce aux interventions de chercheurs ou de doctorants expérimentés et à des partages d'expérience, l'objectif est de permettre à chacun de définir et développer les outils et méthodes les plus appropriés pour sa recherche.
- Le Petit Séminaire a vocation également à développer des projets communs (workshops, retraites, etc...) afin de stimuler les activités de recherches, de fédérer encore davantage l'équipe de doctorants et de constituer un réseau professionnel pour la suite des parcours respectifs.
- Les séances du Petit Séminaire se déroulent chaque mois et permettent de réunir une quinzaine de doctorants de l'UMR, autour d'un thème précis.

Ces rencontres s'organisent généralement en trois temps :

- Une présentation des actualités du moment,
- Une présentation d'intervenants extérieurs,
- Un temps d'échange avec l'ensemble des doctorants.

Contact : petit.seminaire.umrausser@gmail.com

Portfolio

P

Le doctorant ou la doctorante doit tenir à jour la liste individualisée de toutes ses activités durant sa formation (enseignement, diffusion de la culture scientifique, transfert de technologie, etc.). Ce portfolio lui permet de valoriser les compétences développées pendant la préparation de la thèse, en lien avec le référentiel de compétences des docteurs de Paris-Est Sup. Celui-ci a été conçu en adéquation avec les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) en vue d'optimiser l'insertion professionnelle des docteurs.

● Prix de la thèse Université Paris-Est

Les Prix de thèses de Paris-Est Sup distinguent chaque année, pour chacune de ses écoles doctorales, les meilleurs travaux des docteurs du site, présélectionnés parmi les diplômés de l'année précédente pour leur qualité, leur originalité et leur portée vis-à-vis de la société.

L'appel à candidature est lancé chaque année au printemps et ouvert aux docteurs de l'année écoulée.

Constitution du dossier : curriculum vitae, synthèse de la thèse en une dizaine de pages, rapport de soutenance, la version électronique de la thèse.

Le prix de la thèse est de 1 000 € (ou 500 € pour les lauréats ex-aequo).

www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministère/Histoire-du-ministère/Evenements/Recherche/Prix-de-these-Valois-Jeunes-chercheuses-et-chercheurs

● Prix de la thèse Valois

Le prix de thèse « Valois » récompense les jeunes chercheuses et chercheurs pour leurs contributions et leur apport à la réflexion sur les politiques du ministère de la Culture. Ce prix, qui est une aide à la publication, récompense trois thèses portant sur les politiques culturelles ainsi définies. Le montant attribué à chacune des thèses primées s'élève à 8 000 €.

academie-architecture.fr

● Prix de la thèse de doctorat en architecture

Ce prix, décerné tous les deux ans, a pour objet de récompenser un travail de thèse exemplaire développé dans le champ de l'architecture soutenu en France ou à l'étranger et rédigé en langue française.

Le prix de la thèse de doctorat en architecture est soutenu par la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (service de l'Architecture) et est doté d'une récompense dont le montant est fixé pour chaque session. Le jury pourra décider d'attribuer des mentions spéciales de l'Académie d'Architecture.

● Prix de la thèse sur la Ville

Organisé par le Plan Urbanisme Construction Architecture (Puca), l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement Urbanisme (Aperau Internationale) et l'Institut pour la Recherche - Caisse des Dépôts, le Prix de thèse sur la ville a pour objet de récompenser les meilleures thèses de doctorat soutenues en France ou à l'étranger, rédigées en langue française, et traitant de la ville avec une réflexion sur l'action et (ou) vers l'action opérationnelle.

Il est décerné un Grand prix et un ou des Prix spéciaux. Les prix seront remis en séance publique. Le Grand prix est honoré d'une récompense de 3 000 €. Les Prix spéciaux sont honorés chacun d'une récompense de 1 000 €.

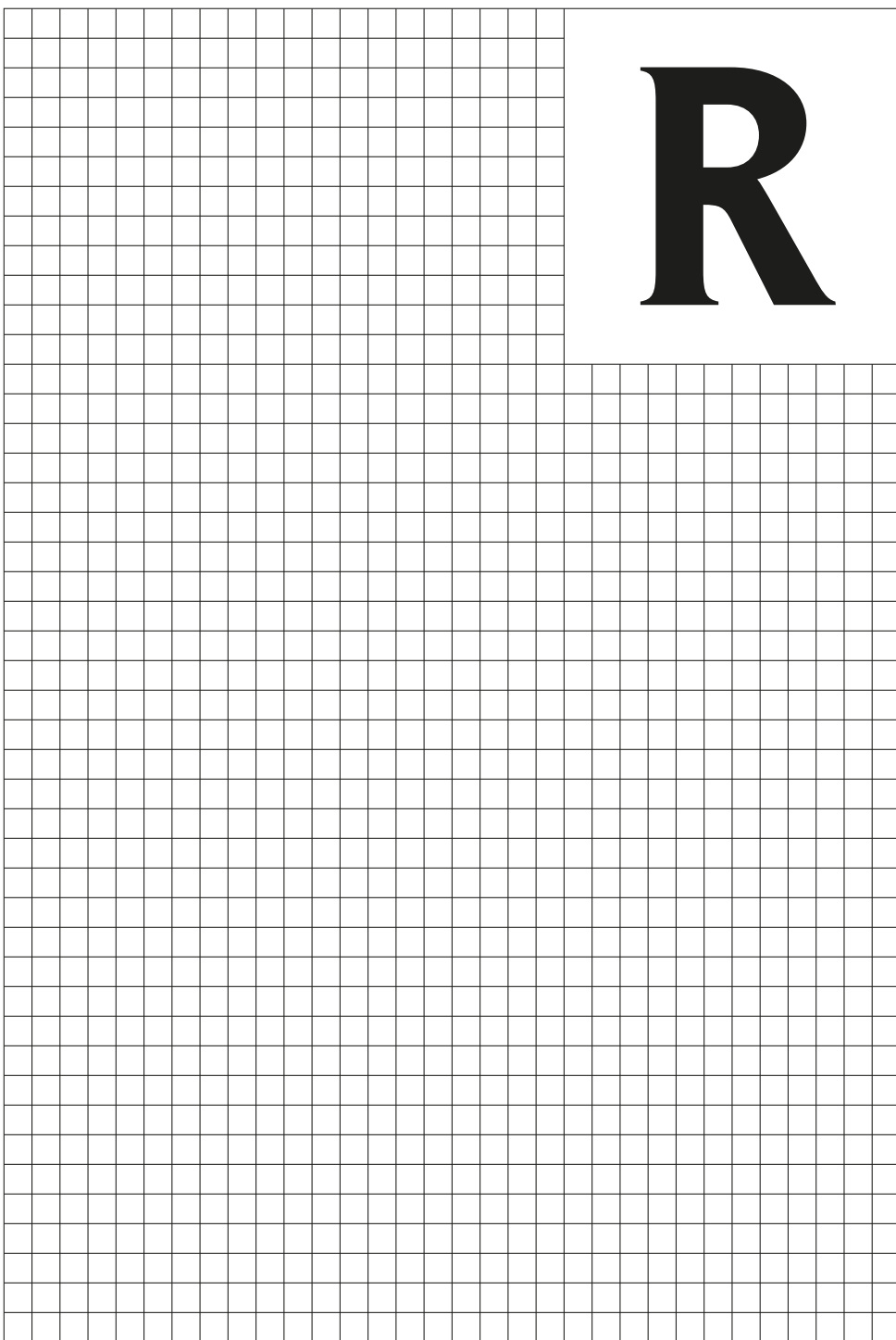
www.urbanisme-puca.gouv.fr/prix-de-these-sur-la-ville-r53.html

● Prix de la Chancellerie Sorbonne

Les prix solennels récompensent l'excellence de la valeur universitaire et scientifique d'une thèse de doctorat soutenue au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution. Ils s'adressent aux étudiants franciliens en droit et sciences politiques, sciences économiques et de gestion, médecine, sciences, pharmacie, lettres et sciences humaines ayant soutenu leur thèse dans l'un des établissements suivant : les universités d'Île-de-France, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'École Pratique des Hautes Études, Sciences-Po Paris, le Muséum national d'Histoire naturelle, l'École nationale des chartes. La chancellerie décerne des prix solennels de thèse, allant de 1 500 à 10 000 €, toutes disciplines confondues.

www.sorbonne.fr/la-chancellerie-des-universites-de-paris/vzla-chancellerie-des-universites-de-paris-recompense-lexcellence-universitaire-et-propose-des-prix/les-prix-universitaires/





[www.paris-est-sup.fr/
ecoles-doctorales/ecole-doctorale-
ville-transports-et-territoires-vtt/
parcours-doctoral/reinscription/](http://www.paris-est-sup.fr/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-ville-transports-et-territoires-vtt/parcours-doctoral/reinscription/)

L'inscription au doctorat est renouvelée chaque année pendant toute la durée de la thèse depuis la plateforme ADUM.

Chaque réinscription comporte deux étapes :

- une inscription pédagogique auprès de l'école doctorale (dépôt d'un dossier de réinscription dont le contenu varie au cours de la thèse),
- une inscription administrative au service scolarité d'Université Paris-Est, ou Université Gustave Eiffel (paiement des droits d'inscription).

La période des réinscriptions pédagogiques s'étend de juin à octobre chaque année et celle des inscriptions administratives de juillet à mi-décembre

Toute inscription administrative pour l'année universitaire est valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

La direction de l'école doctorale examine toutes les demandes de réinscription. Les doctorants qui travaillent à plein temps sur leur thèse disposent d'une durée légale de trois ans. Pour les autres doctorants, la durée maximale de la thèse est de six ans.

À partir de la 4^e année, la demande de réinscription en thèse suit une procédure dérogatoire :

- pour une réinscription en 4^e année : le doctorant ou la doctorante doit constituer un dossier avec une lettre de motivation, une lettre de soutien du directeur ou de la directrice de thèse, l'avis du directeur de l'IPRAUS et l'état d'avancement de la thèse avec un planning jusqu'à la date de soutenance présumée.
- pour une réinscription en 5^e année : le mémoire de thèse en l'état au moment du dépôt de la demande avec un plan d'achèvement à court terme est exigé en lieu et place de l'état d'avancement.

La retraite d'écriture a été créée à l'IPRAUS/AUSser par le Petit Séminaire en 2021. Elle s'inspire des retraites de rédaction organisées au Québec par « Thésèz-vous ? » et en France par l'association Paren(thèses) qui proposent de courts séjours (de trois jours environ) en dehors de la ville et entièrement dédiés au travail de recherche et d'écriture, quel que soit le stade d'avancement de la thèse. Ces séjours permettent d'interrompre les engagements des doctorants tels que l'enseignement, la vie du laboratoire, les cours, etc. pour favoriser la productivité. Trois éditions ont déjà eu lieu :

- Du 1^{er} au 4 juillet 2021 aux Salines Royales d'Arc-et-Senans (10 participants),
- Du 7 au 10 juillet 2022 au Couvent de la Tourette (11 participants),
- Du 22 au 25 septembre 2023 au monastère Sainte-Claire à Ronchamp.

La prochaine édition est prévue du 28 novembre au 1^{er} décembre au Couvent des Dominicains à Lille.

Organisation de la retraite

Les journées s'organisent autour de temps de travail individuel, d'ateliers collectifs et de moments de détente. Les ateliers sont des temps d'échanges collectifs autour de l'avancement ou de la méthodologie (gestion du temps, outils, organisation, retour sur expérience etc.). Chaque jour, un atelier animé par un intervenant sachant (doctorant en fin de thèse ou chercheur expérimenté) est proposé pour répondre aux attentes des participants.

Financement

(cf. supra aides aux activités organisées par les doctorants).

Validation de la retraite d'écriture

La participation à la retraite d'écriture peut être validée par l'ED VTT et enregistrée sur ADUM à la rubrique formations hors catalogue (justificatif : attestation de l'IPRAUS mentionnant le nombre d'heures).

www.paris-belleville.archi.fr/ecole/presentation/reglement-interieur/

Le règlement intérieur informe les étudiants, les enseignants et les ATS sur leurs droits et devoirs. Chacun doit s'y soumettre tant qu'il n'est pas modifié par une nouvelle délibération du conseil d'administration de l'école.

www.paris-belleville.archi.fr/app/uploads/2022/10/VTT_ReglementInterieur.pdf

En complément de la Charte des thèses d'Université Paris-Est, le règlement intérieur définit les règles en matière d'inscription en doctorat, de déroulement de la thèse, de cotutelle de thèse, de la soutenance de thèse et de la délivrance du doctorat.

Sur Facebook

● Doctorantes et doctorants en architecture

www.facebook.com/groups/doc.architecture

Groupe Facebook créée en 2016, compte plus de 1900 membres en 2022.

Si l'objectif initial du groupe était de mettre en réseau les doctorants en architecture en France et à l'étranger pour faciliter les échanges et le partage de connaissances, aujourd'hui, le groupe s'est considérablement ouvert à d'autres disciplines (toujours connexes à l'architecture) comme l'urbanisme, le paysage, l'histoire et la géographie. C'est un espace de partage des événements, conférences, journées d'études, appels à articles, etc... Les membres sont autant des aspirants doctorants que des jeunes chercheurs et enseignant-chercheurs.

● ParenThèse - Île de France

www.facebook.com/parentheseidf

Initiative de doctorants qui aide les étudiants de master et doctorants de toutes disciplines à avancer dans leur production scientifique.

● France Doctorat: entraide et valorisation des doctorants et docteurs

www.facebook.com/groups/950408588479430/?hoisted_section_header_type=recently_seen&multi_perma-links=2074590779394533

Groupe créé le 7 octobre 2018.

Collectif de docteurs pour contribuer à la valorisation du doctorat en France.

● En direct des Labos

www.facebook.com/profile.php?id=100057135114683

● En direct des ENSA

www.facebook.com/ENSArchitecture

Associations (Histoire, architecture, urbanisme et paysage)

● Association Histoire de l'architecture AHA

www.facebook.com/AssoHistoireArchitecture

www.histoire-architecture.org

Fondée en 2015, l'Association d'histoire de l'architecture rassemble la pluralité des acteurs et des institutions actives dans le champ de l'histoire de l'architecture. Par des rencontres annuelles et la publication de sa revue *Profils*, l'AHA promeut la recherche, favorise la diffusion des connaissances et porte les intérêts de la communauté des acteurs.

Lieu d'échange et de convivialité, l'Association est aussi fortement présente sur internet par son site, son annuaire en ligne, la liste de diffusion Philibert, sa chaîne vidéo sur Youtube, ainsi que sur Facebook, Twitter et LinkedIn. Elle est hébergée par l'Institut national d'histoire de l'art (INHA Paris II^e)

● Association Paren(thèse)

L'association Paren(Thèse) en ligne propose un panel d'activités permettant aux jeunes chercheurs de trouver une source de motivation et de briser l'isolement par un effet de groupe qui les porte.

www.helloasso.com/associations/parenthese-en-ligne/adhesions/newsletter-parenthese-en-ligne

● Association Passerelles, mobilités des savoirs

L'association développe un certain nombre d'actions :

- la publication périodique d'une lettre d'information, la Lettre Passerelle;
- la promotion d'actions et de manifestations en lien avec les axes de recherche du Lab'Urba (environnement, habitat, transport, politiques publiques, etc.);
- l'accueil des doctorants;
- l'insertion professionnelle des jeunes docteurs.

Au travers de ces actions, l'association s'attache à promouvoir le rayonnement et la diffusion des travaux de recherche. Elle se veut être un espace de dialogue qui alimente la réflexion collective au sein de l'École d'Urbanisme de Paris, en lien avec le monde de la recherche, le monde professionnel et société civile.

www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/vie-associative-et-engagement/associations/passerelle-mobilite-des-savoirs

● DOCOMOMO

www.facebook.com/DocomomoFrance

www.docomomo.fr/

L'association Docomomo France (pour la DOcumentation et la Conservation des édifices et sites du MOuvement MOderne), créée en 1991, rassemble des personnes d'horizons variés : historiens, architectes, étudiants, enseignants, professionnels du patrimoine, citoyens et toutes personnes animées par leur engagement pour la valorisation et la protection de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages du XX^e siècle. Elle intervient en France dans le cadre d'un réseau international de compétences, fédéré par l'ONG Docomomo International (docomomo.com).

● GHAMU

www.facebook.com/ghamu.org

www.ghamu.org/

Le GHAMU est une association visant à réunir chercheurs, amateurs du patrimoine et étudiants en histoire.

● Institut national d'histoire de l'art (INHA)

www.facebook.com/Institutnationaldhistoiredelart

www.inha.fr

L'Institut national d'histoire de l'art (INHA) est un Établissement public scientifique, culturel.

● **La Pierre d'Angle**

*www.facebook.com/profile.php?id=100032460296430
anabf.org*

Revue de presse quotidienne du magazine de l'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France.

● **RAMAU - Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme**

www.ramau.archi.fr

Réseau de la recherche architecturale et urbaine portant sur les activités et métiers.

● **Réseau doctoral de Paris-Est**

Redoc Paris-Est – Réseau Doctoral de Paris-Est – est une association de doctorants, doctorantes, docteurs et docteures, pluridisciplinaire et transversale, qui a pour vocation de réunir et de proposer des services à l'ensemble des doctorants et doctorantes de Paris-Est Sup.

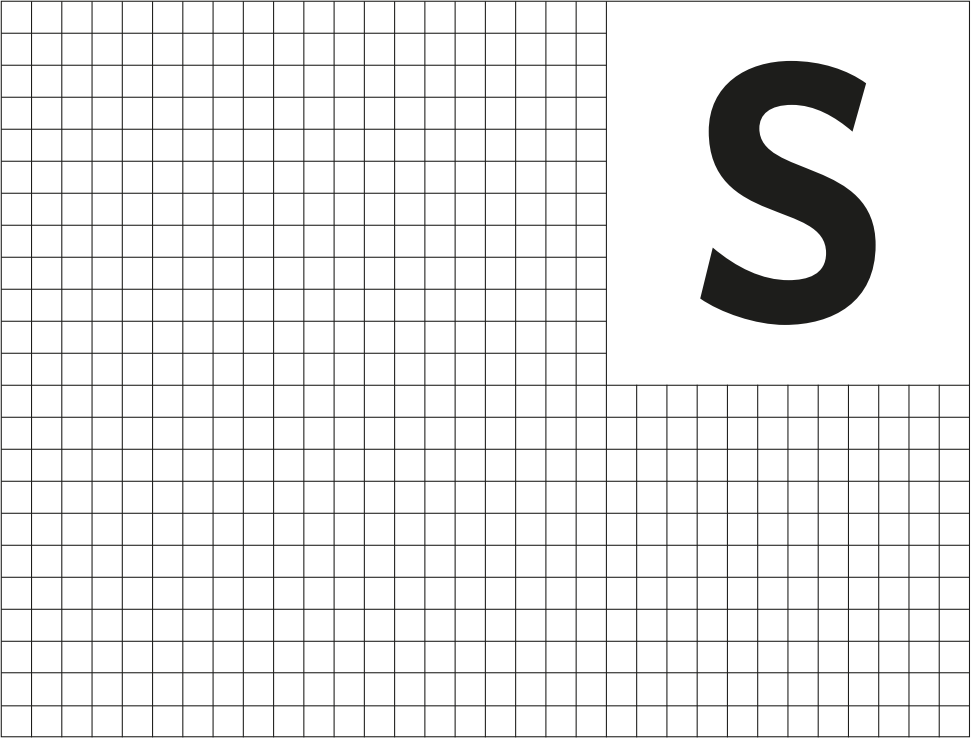
Contact: contact@redoc-paris-est.fr

Site Web: redocparisest.wordpress.com

● **Société Française d'Histoire Urbaine (SFHU)**

sfhu.hypotheses.org

Créée en 1998, la Société Française d'Histoire Urbaine regroupe les chercheurs, quelle que soit leur appartenance disciplinaire, leur ancrage chronologique ou géographique, qui abordent le fait urbain dans son historicité.



S

santé

● Médecin traitant

Choisir un médecin traitant est, depuis quelques années, une obligation. À Paris, beaucoup de médecins pratiquent des « honoraires libres », c'est-à-dire supérieurs au tarif de base d'une consultation. Dans ce cas, le surplus n'est pas remboursé et reste à la charge de l'assuré. Si vous souhaitez être remboursé le mieux possible, il convient de faire appel à des médecins dits « conventionnés secteur 1 » qui ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires. Une fois le choix arrêté, il faut remplir une « déclaration de choix de médecin traitant » et l'envoyer au centre de sécurité sociale.

santé (suite)

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/complementaire-sante-mutuelles-271>

● Mutuelles étudiantes

Le régime général de sécurité sociale ne rembourse que 15 % à 80 % des frais selon les cas. Il est donc possible de choisir une mutuelle étudiante pour souscrire à une complémentaire santé afin d'être remboursé.

Nouveau partenariat de l'école avec la SMERRA, mutuelle étudiante

Le partenariat propose plusieurs prestations concernant la santé, les voyages, l'habitation, la responsabilité civile. En savoir plus : <https://adhesion.smerra.fr/?codepartenaire=0719-25-ENPB-04-75-01>

● Accidents et dommages corporels

Tous les étudiants doivent contracter une assurance individuelle en responsabilité civile, qui couvre les accidents survenus dans l'école ou à l'occasion d'activités à l'extérieur dans le cadre des études, notamment durant les voyages étudiants.

● Premiers secours

En cas d'urgence (blessure, malaise, incendie, intrusion anormale...), vous devez contacter les agents de l'accueil de l'école au 01 53 38 50 00 – du lundi au vendredi de 8h30 à 23h et le samedi de 10h à 18h. En fonction de la gravité de la situation, les agents d'accueil, sont formés aux premiers secours et ils interviendront ou appelleront les secours.

● Consultations au sein de l'école

— Consultation d'ostéopathie

Une permanence hebdomadaire (les lundi et jeudi) est ouverte aux étudiants. Elle est gratuite et accessible sur rendez-vous.

— Consultation psychologique

Une psychologue tient une permanence hebdomadaire (le mardi, à distance ou sur place) ouverte aux étudiants. Elle est gratuite et accessible sur rendez-vous.

osteopathe@paris-belleville.archi.fr

psychologue@paris-belleville.archi.fr

● Consultations spécialisées

Dans le cadre de la convention passée par l'école avec le Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SiUMPPS) de l'Université Paris-Descartes, les étudiants peuvent bénéficier de consultations spécialisées, telles qu'un bilan bucco-dentaire, une mise à jour des vaccins, une consultation de nutrition ou encore une consultation médicale gratuite pour arrêter le tabac accompagnée d'une aide psychologique. L'étudiant doit se manifester auprès du centre de santé. Pour un acte médical, il prend rendez-vous sur doctolib.fr et vient avec sa carte vitale à jour.

Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SiUMPPS) Paris-Descartes

45, rue des Saint-Pères - 75006 Paris

+33 (0)1.40.51.10.00 – www.siumpps.parisdescartes.fr

● Soutien psychologique

Tous les étudiants des écoles sous tutelle du ministère de la Culture peuvent contacter directement la cellule d'écoute de l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources en composant le numéro vert suivant : 08 05 03 99 63.

Tous les étudiants des Énsa peuvent bénéficier du dispositif « chèque psy » permettant la gratuité des consultations de psychologue selon la démarche suivante :

- consultation chez un médecin de SSU ou un médecin généraliste libéral ;
- remise d'une ordonnance « chèque psy » à l'étudiant ;
- choix d'un psychologue sur la plateforme : santepsy.etudiant.gouv.fr/ ;
- prise de rendez-vous ;
- consultations (3 gratuites mais qui peuvent être renouvelées si nécessaire).

Pour en savoir plus sur le plan santé :

<https://www.paris-belleville.archi.fr/acteurs/etudiants/sante/>

L'ED VTT gère la procédure de soutenance en relation avec le service doctorat de l'Énsa-PB. La nomination des rapporteurs et du jury ainsi que l'autorisation de soutenance sont signées par le Président d'Université Paris-Est ou le Président d'Université Gustave Eiffel (pour les doctorants inscrits à partir de 2020) après avis de la direction de l'ED VTT.

● Composition du jury de thèse

La composition de jury et la date de soutenance sont arrêtées par le directeur ou la directrice de thèse du candidat, en accord avec le directeur de l'école doctorale. Le jury doit répondre aux conditions de l'article 18 de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022 article 15 :

Le jury de thèse est désigné par le chef d'établissement après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse. Le nombre des membres du jury est compris entre quatre et huit. Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'unité de recherche où a été préparée le doctorat, à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du doctorant et choisies en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle dans le champ de recherche concerné, sous réserve des dispositions relatives à la cotutelle internationale de doctorat définies au titre III du présent arrêté. Sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes. La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou personnels assimilés au sens de l'article 6 du décret n° 92-70 relatif au Conseil national des universités et de l'article 5 du décret n° 87-31 pour les disciplines de santé, ou d'enseignants de rang équivalent qui ne relèvent pas du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les membres du jury désignent parmi eux un président et, le cas échéant, un rapporteur de soutenance. Le président doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent.

Le directeur de thèse, ainsi que toute autre personne ayant participé à la direction de la thèse, ne prend pas part à la décision. Lorsque plusieurs établissements sont

accrédités à délivrer conjointement le doctorat, le jury est désigné par les chefs des établissements concernés dans les conditions fixées par la convention mentionnée à l'article 5 du présent arrêté.

● **Dépôt de la thèse sur ADUM – Envoi aux membres du jury**

Au moins 8 semaines avant la soutenance et depuis son compte ADUM, le doctorant ou la doctorante enregistre les informations relatives à la thèse et insère son mémoire au format pdf.

Le service de reprographie de l'école assure la reprographie de la thèse pour l'ensemble des membres du jury avec un exemplaire pour le centre de recherche documentaire et deux exemplaires pour le doctorant ou la doctorante. L'Ensa-PB se charge de l'envoi des thèses aux membres du jury et réserve une salle pour la soutenance.

● **Autorisation de soutenance**

Elle est donnée par le chef d'établissement après avis du directeur de l'école doctorale, sur proposition du directeur de thèse.

La thèse est d'abord examinée par deux rapporteurs HDR qui sont extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du doctorant. Ceux-ci ne doivent par ailleurs pas être impliqués dans le travail du doctorant.

Leurs pré-rapports transmis à l'école doctorale au moins trois semaines avant la soutenance doivent comporter une phrase de conclusion autorisant explicitement (ou pas) la soutenance.

Le résumé de la thèse est diffusé à l'intérieur de l'établissement ou des établissements bénéficiant d'une accréditation conjointe.

● **Déroulement de la soutenance**

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le chef d'établissement si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré.

Le président du jury ouvre la soutenance et donne la parole au candidat puis au directeur de thèse, aux rapporteurs suivis des autres membres, enfin il intervient pour récapituler et donner son propre avis. Après chaque

intervention, le président invite le candidat à répondre. Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du candidat, son aptitude à situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition. Le directeur ou la directrice de la thèse participe au jury mais ne prend pas part à la décision. L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury.

L'article 16 de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016, stipule que :

À l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

« Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :

« "En présence de mes pairs.

« "Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats." ».

Le président signe le rapport de soutenance qui est contresigné par tous les membres du jury (y compris par le directeur ou la directrice de thèse). Le directeur ou la directrice de thèse ne signe pas le document relatif à la décision.

Le rapport de soutenance est communiqué au candidat ou à la candidate. Il précise que l'établissement ne délivre pas de mention.

● Délivrance de la thèse

Le diplôme de doctorat est délivré lorsque toutes les formalités ont été effectuées dans leur intégralité et que le mémoire définitif est enregistré dans la base ADUM.

Le diplôme national de doctorat est délivré par le ou les chefs d'établissement sur proposition conforme du jury. Sur le diplôme de doctorat figurent le nom et le sceau de l'établissement ou des établissements qui délivrent le doctorat. Y figurent également le champ disciplinaire, le titre de la thèse ou l'intitulé des principaux travaux, le nom de l'école doctorale ainsi que les noms et titres des membres du jury et, le cas échéant, l'indication d'une cotutelle internationale de thèse.

L'obtention du diplôme national de doctorat confère le grade de docteur.

● Diffusion de la thèse

Après la soutenance, l'établissement procède obligatoirement au dépôt légal de la thèse sur theses.fr et le SUDOC (catalogue du Système Universitaire de Documentation). Si la thèse n'est pas confidentielle, et que sa diffusion sur Internet a été autorisée par le docteur, le mémoire de thèse sera disponible via TEL (thèses-en-ligne): tel.archives-ouvertes.fr/, HAL (HyperArticles en Ligne): hal.archives-ouvertes.fr/. Si la diffusion sur internet n'a pas été autorisée, la thèse ne sera consultable que sur les réseaux Intranet de l'Université Gustave Eiffel ou de la ComUE Université Paris-Est.

● Demande d'intégration à l'IPRAUS en qualité de chercheur associé

Tout ancien doctorant peut, de droit, une fois sa thèse soutenue, être accueilli en tant que chercheur associé au sein de l'IPRAUS/AUSser. À cette fin, il ou elle doit toutefois faire acte de candidature en adressant à la direction une lettre de motivation et un CV, afin que ceux-ci soient partagés au sein de l'équipe de manière à faire connaître le docteur à l'ensemble des membres de l'équipe.

école nationale
supérieure
d'architecture
de paris-belleville

15 mars 2023

14:00

salle 12

Angèle Denoyelle
soutenance de thèse
*concilier Monument et espace
vivant: le projet de paysage
comme démarche de restauration
des jardins historiques*



La thèse a pour objet de mettre en parallèle la restauration des jardins historiques et la démarche de projet de paysage afin d'évaluer la capacité de celui-ci à répondre à l'ensemble des dimensions à la fois monumentales et vivantes des jardins et au paradoxe majeur que représente leur conservation et leur restauration.

Ce travail a été réalisé sous la direction de Jean-Paul Midant, maître de conférences (Ensa de Paris-Belleville) au sein du Laboratoire IPRAUS de l'école d'architecture de Paris-Belleville, rattaché à l'UMR AUSser (3329) du CNRS.

composition du jury

- Jean-Marc Besse, Professeur, CNRS Géographie-Cités - EHESS
- Maria Gravari-Barbas, Professeure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Cristiana Mazzoni, Professeure, Ensa-PB
- Jean-Paul Midant, Maître de conférences, Ensa-PB
- Chiara Santini, Professeure, ENSP Versailles



ipraus

institut parisien
de recherche en
architecture urbaine
et sociale

AUSser

UMR 3329

40 boulevard de la Vierge
75013 Paris
www.paris-belleville.fr

école nationale
supérieure
d'architecture
de paris-belleville

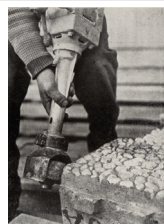
8 novembre 2024

14:00

salle Bobenriether

Antoine Perron
soutenance de thèse

*La machine
contre le métier.
Les architectes
et la critique de
l'industrialisation du
bâtiment (France,
1940-1980)*



Sous la direction de
Marie-Jeanne DUMONT, maîtresse de conférences émérite, HDR, École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville

Jury

- Jean-Baptiste FRESSOZ, chargé de recherche, HDR, EHESS, rapporteur
- Sabine BARLES, Professeure des universités, HDR, CNRS - UMR Géographie-cités, Université Paris-1 Sorbonne, rapportrice
- Daniel LE COUËDIC, professeur émérite, HDR, Université de Bretagne Occidentale, examinateur
- François JARRIGZ, maître de conférences, HDR, Université de Bourgogne, examinateur
- Hélène JONNIÈRE, professeur des universités, HDR, Université Rennes 2, examinatrice



ipraus

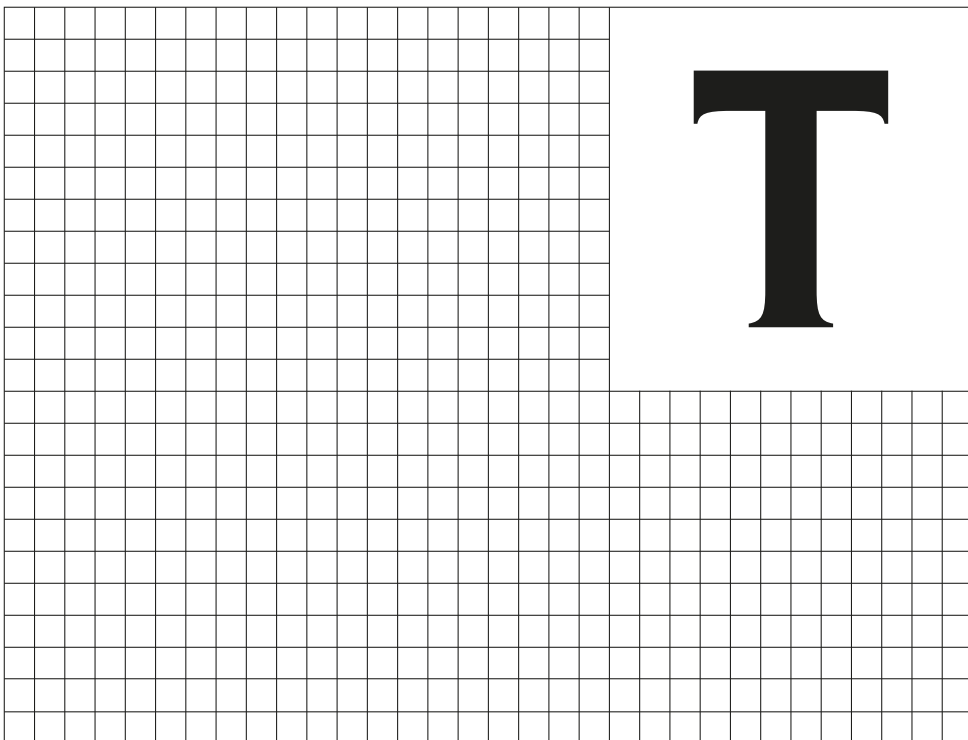
institut parisien
de recherche en
architecture urbaine
et sociale

AUSser

UMR 3329

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE PARIS-BELLEVILLE

40 boulevard de la Vierge
75013 Paris



textes réglementaires relatifs au doctorat

● Le doctorat en architecture

(Code de l'éducation - R672-11/12)

www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000027865742/#LEGIARTI000027865764

● Cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat modifié par l'arrêté du 16 août 2022

www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086/2022-10-21/

JORF n°0122 du 27 mai 2016

JORF n°0201 du 31 août 2022

● **Césure**

— Code de l'éducation : Section 4 : Période de césure (Articles D611-13 à D611-20)

www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000036929427/2018-05-21

— Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur

www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/5/18/ESRS1813068D/jo/texte

Alias: www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/5/18/2018-372/jo/texte

JORF n°0115 du 20 mai 2018

● **Contrat doctoral**

— Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche modifié par le décret n° 2016-1173 du 29 août 2016

www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020552499

JORF n°0097 du 25 avril 2009

— Décret n° 2012-1395 du 13 décembre 2012 relatif aux doctorants contractuels des écoles nationales supérieures d'architecture

www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000026767146

JORF n°0291 du 14 décembre 2012

— Arrêté du 23 décembre 2023 fixant la rémunération du doctorant contractuel des écoles nationales supérieures d'architecture

www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680512

JORF n°0300 du 28 décembre 2023

● **Comité de suivi**

Arrêté du 15 avril 2022 relatif au comité de suivi des cycles licence, master et doctorat

www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/4/15/ESRS2211598A/jo/article_4

JORF n°0098 du 27 avril 2022

● **Cotutelle internationale de thèse**

Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse

www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2005/1/6/MENS0402905A/jo/texte

JORF n°10 du 13 janvier 2005

● **Texte réglementaire relatif à l'HDR**

Habilitation à diriger des recherches :

— Arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches

Dernière mise à jour des données de ce texte :
04 novembre 2020

www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000028933129

— Décret n° 2021-1423 du 29 octobre 2021 relatif à l'éméritat des professeurs des universités et des maîtres de conférences

www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044273426

JORF n°0255 du 31 octobre 2021

transport

T

La « carte Navigo » permet une circulation illimitée en métro, autobus et Réseau express régional (RER) dans la région parisienne. La RATP propose également une carte étudiante « imagine R », pour les étudiants de moins de 25 ans, qui ramène le coût du ticket mensuel à 30 € environ. Pour l'obtenir, il faut fournir un relevé d'identité bancaire d'un compte en France, une carte d'étudiant ou un certificat de scolarité, un justificatif d'affiliation à la sécurité sociale.

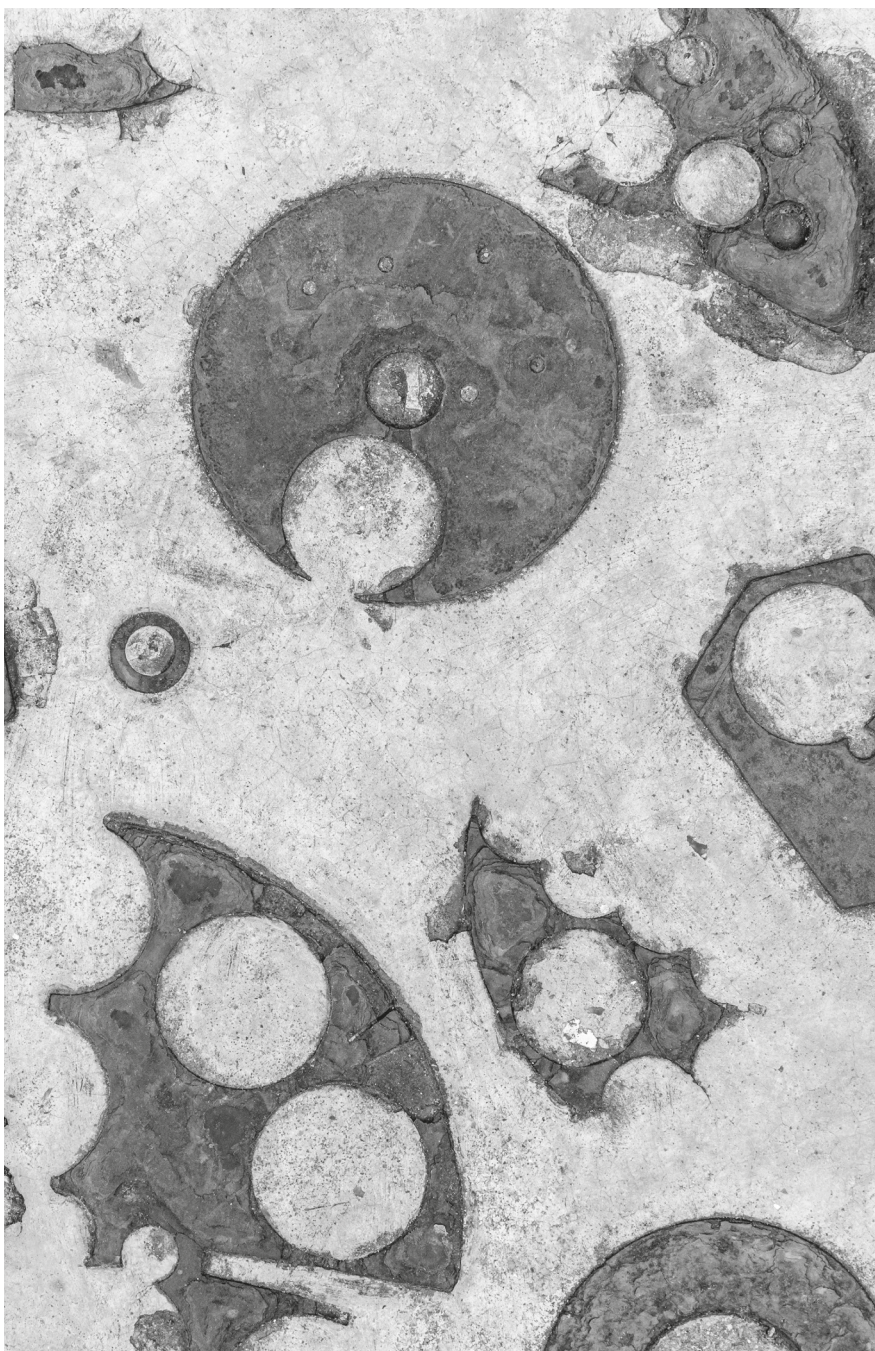
Pour arriver à l'Énsa de Paris-Belleville

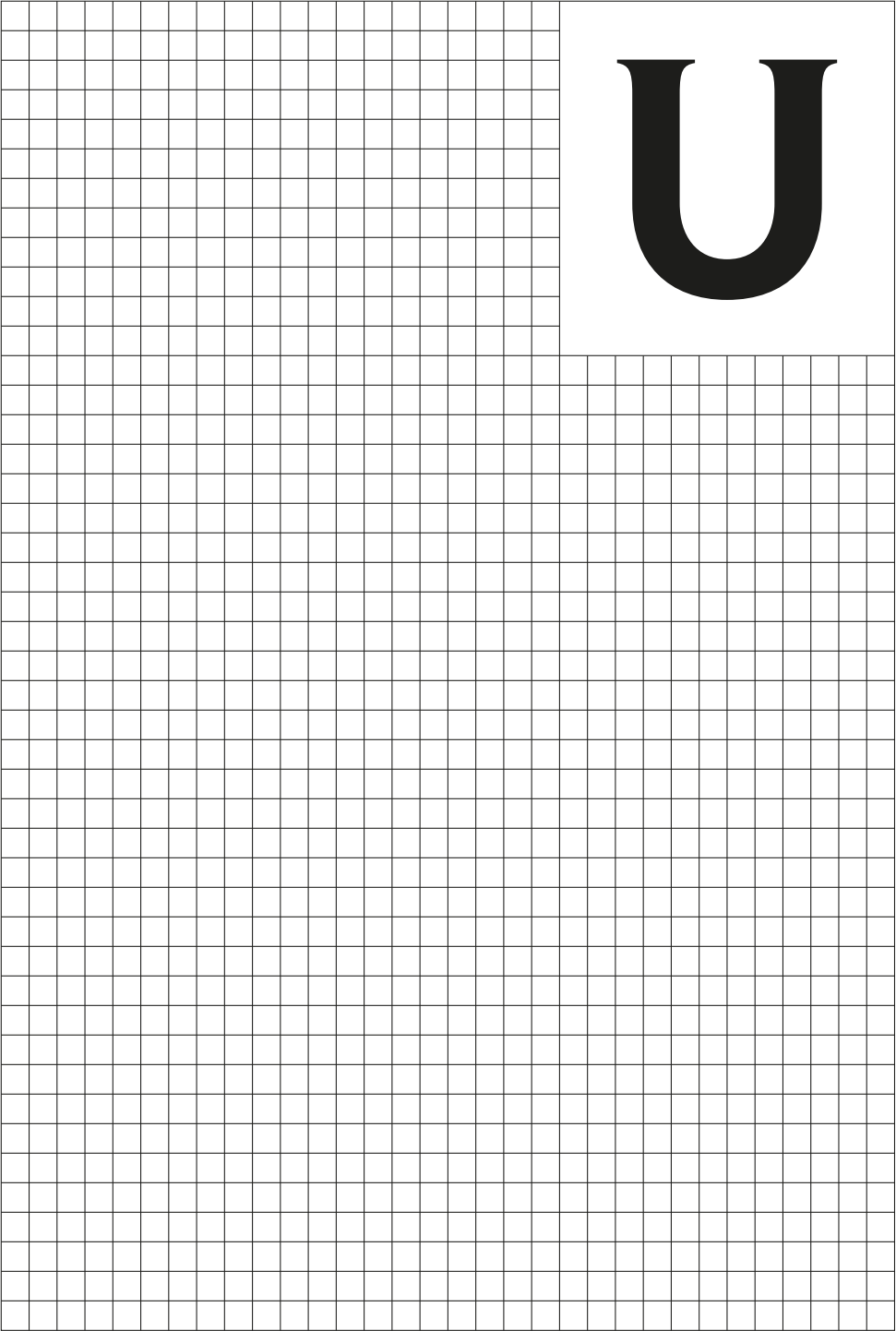
Il faut emprunter le métro (stations Belleville ou Colonel Fabien — lignes 2 et ⑪) ou les bus 26 et 46.

Pour rejoindre l'ED VTT – Paris-Est Sup

Il faut depuis Paris emprunter le RER A (direction Torcy – Arrêt Noisy-Champs).

www.paris-est-sup.fr/paris-est-sup/nous-connaître/plans-d-acces

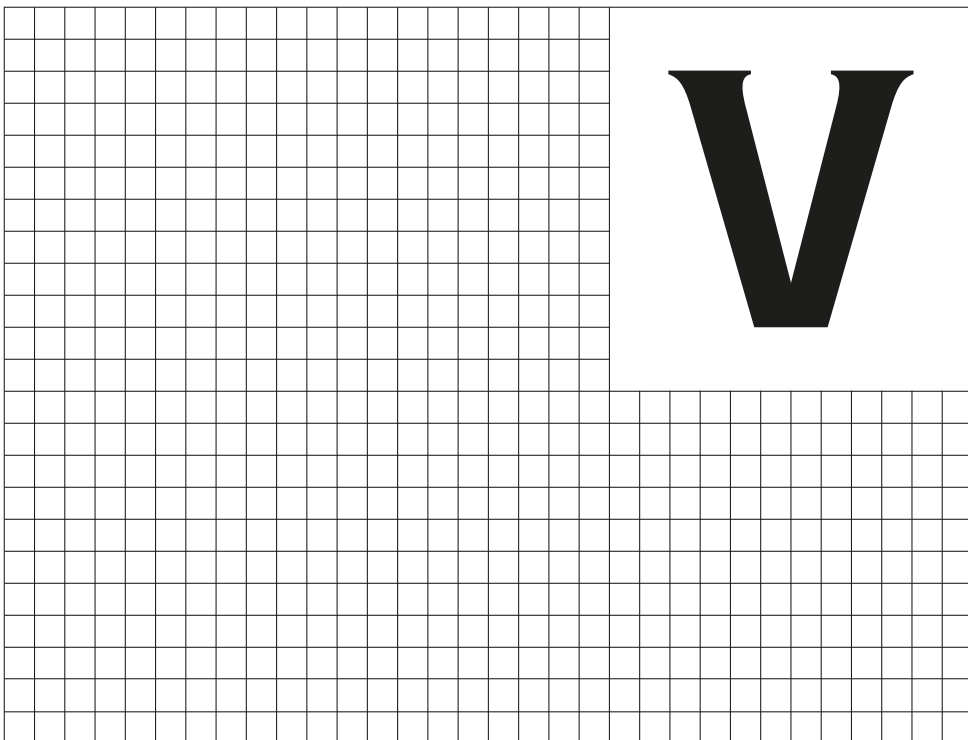




U

www.univ-gustave-eiffel.fr/

L'Université Gustave Eiffel (UGE) est née de la fusion de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et de l'IFSTTAR, l'Institut de la recherche européenne sur la ville et les territoires, les transports et le génie civil. Elle intègre une école d'architecture, l'EAV&T, et trois écoles d'ingénieurs, l'EIVP, l'ENSG Géomatique et ESIEE Paris.

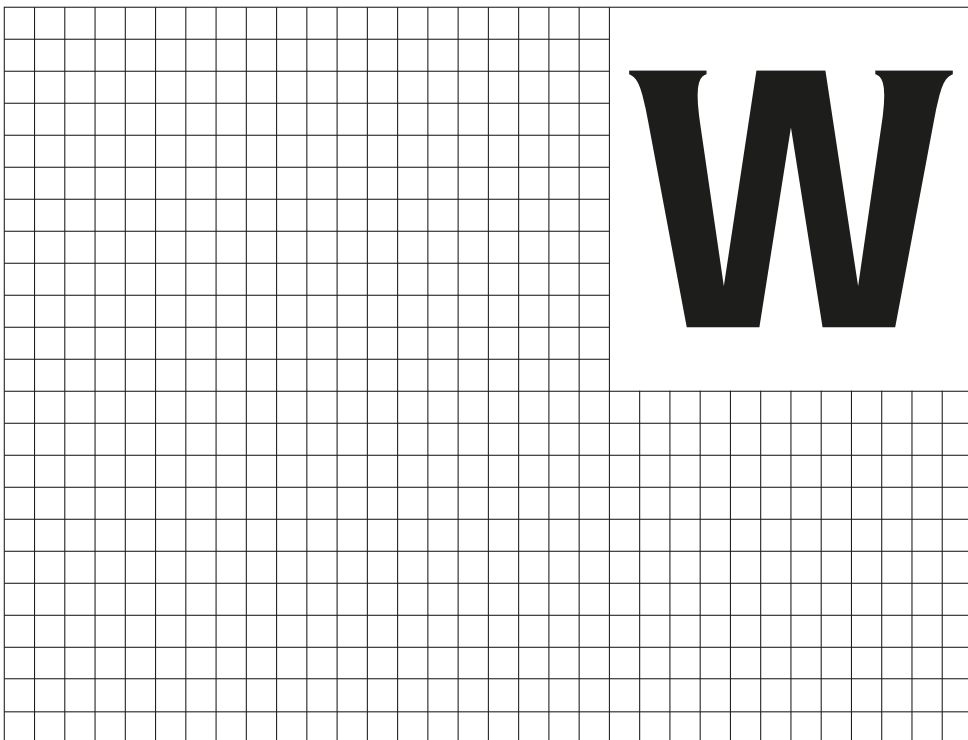


vélos

Vélib' est un système de location de vélos en libre-service disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il permet de prendre un vélo dans une station et de le déposer dans une autre. La station la plus proche se situe rue Sambre et Meuse. Deux parkings à vélos sont par ailleurs disponibles dans l'école (cour Burnouf et cour Villette).

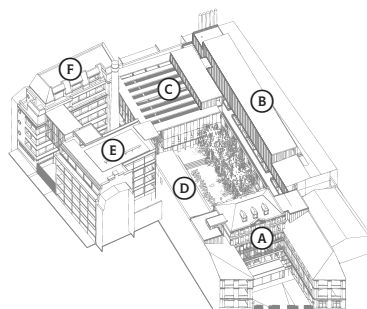
www.velib-metropole.fr





wifi

Un réseau wifi est disponible dans le site principal de l'école, veuillez suivre les indications du portail d'enregistrement en vous connectant au réseau SSID: ENSA_WiFi_Connect.



comité de rédaction

Christine Belmonte
Pascal Dal Pont
André Lortie

coordination éditoriale

Christine Belmonte

photographie

Didier Gauducheau

conception graphique

Bureau Brut

typographie

paris-belleville, Bureau Brut

réalisation

Daniella Caballero

édition novembre 2024

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture.

horaires d'ouverture

Les portes d'accès sont fermées une heure avant la fermeture générale des locaux.

site principal

60 boulevard de la Villette

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 22h30 et le samedi de 10h à 18h.

L'évacuation des locaux débute 30 minutes avant l'heure indiquée.

Les jours précédant les jurys d'architecture, les horaires sont élargis.

site de « l'Imprimerie »

46 boulevard de la Villette

Les horaires font l'objet d'une information spécifique en début de semestre.

fermetures annuelles

vacances de Noël

2 semaines

vacances de printemps

1 semaine

vacances d'été

de fin juillet à fin août

En dehors des fermetures annuelles, l'école est également fermée :

- les samedis à chaque veille de vacances : 21 décembre, 1^{er} février, 4 avril, 27 juin ainsi que les samedis de juillet,
- les dimanches et jours fériés (1^{er} et 11 novembre, lundi de Pâques, 1^{er} et 8 mai, Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet).

site principal

(A)

- accueil
- expositions
- administration
- salle Bobenriether
- salles des enseignants

(B)

- amphithéâtres
- salles de cours
- salle d'expression plastique
- atelier photographie
- recherche

(C)

- médiathèque
- matériauthèque
- cafétéria
- atelier maquettes
- atelier bois
- atelier gravure
- atelier sculpture

(D)

- studios (ateliers d'architecture)

(E)

- studios (ateliers d'architecture)

(F)

- studios (ateliers d'architecture)
- associations étudiantes
- salles de cours informatiques

bâtiments (A) (B) (C) (D) (E) (F)

nom de réseau : ENSA_Wifi_Connect

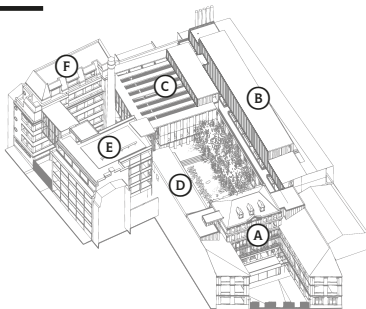
connexion au wifi : suivre les indications du portail en indiquant nom, prénom et une adresse de courriel.

site de « l'Imprimerie »

nom de réseau : WIFI-ENSA-IMP

clef WPA : T=558hz5:F<bVWf

- salles de cours
- studios (ateliers d'architecture)



A	administration de l'Énsa-PB	6
	administration de Paris-Est Sup	7
	ADUM	8
	aides financières	8-11
B	bourses	13, 14
	bureau des doctorants	14
C	cafétéria	15
	candidature en thèse	16
	carte d'étudiant	16
	carte Izly	17
	centre de recherche documentaire et cartothèque	17
	césure	18
	charte de doctorat	20
	charte de déontologie	20
	cifre	21
	comité de suivi individuel de thèse	23
	conflit et procédure de médiation	24
	conseil de l'école doctorale	24
	contrat doctoral	25
	cotutelle	26
D	département des études doctorales	27
	directeurs de thèse IPRAUS	28
	discrimination, violence sexiste et sexuelle et harcèlement moral	29
	doctorat	30
	doctorat Européen	30
	doctorat européen « Villard de Honnecourt »	31-32
	doctorat par validation des acquis de l'expérience (VAE)	33
	doctorat sur travaux	34
E	école doctorale	35
	école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville	36
	équipe de recherche IPRAUS	36-38
	encadrement scientifique	39
	événements scientifiques à l'Énsa-PB	39-40
	événements scientifiques à Paris-Est Sup	41
F	financement de la thèse	43
H	HDR	45
I	informatique - impression - reprographie	48
L	logement	50
M	matériauthèque	52
	médiathèque Énsa-PB	52
O	obligations de la formation doctorale	54
P	Paris-Est Sup - ComUE Université	
	Paris-Est	55
	petit séminaire	56
	portfolio	57
	prix de thèse	58-59
R	réinscription annuelle	62
	retraite d'écriture	63
	règlement intérieur Énsa-PB	64
	règlement intérieur ED VTT	64
	réseaux - doctorat	65-68
S	santé	69-71
	soutenance & après-thèse	72-75
T	textes réglementaires relatifs au doctorat	77-79
	texte réglementaire relatif à l'HDR	79
	transport	79
U	université Gustave Eiffel	84
V	vélos	82
W	wifi	85